N° 57 (4 pages) — 18ème année — Un numéro: 10 centimes — Lundi 10 Mars 1924

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes
PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Canton. 20 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c. Réclames 75 c., min. 3.75.
Suisse. 30 c. (une seule insertion min. 3.—), le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c., min. 5.—. Réclames 1.—, min. 5.—.
Etranger. 40 c. (une seule insertion min. 4.—), le samedi 45 c. Avis mortuaires 45 c., min. 6.—. Réclames 1.25, min. 6.25.

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHATEL

On brûlera un canal de cheminée dans l'immeuble appartenant à l'hoirie Gamet, rue du Rocher No 24, le mardi 11 mars, à 8 h. ½ du matin.

Les habitants des maisons voisines sont priés de tenir fermées, pour cette heure-là, toutes les ouvertures de leurs galetas, chambres hautes et mansardes, façades et en particulier celles des bûchers.

COMMUNE DE NEUCHATEL

AVIS

Tous les employeurs de la Ville quels qu'ils soient, à la recherche de personnel: employés, ouvriers, domestiques, etc., sont invités à s'adresser avant tout à l'office communal du Travail et du chômage. De même toutes les personnes, sans travail, domiciliées à Neuchâtel, peuvent se faire inscrire au même office. Ce dernier s'efforce de pourvoir les places vacantes et de placer les personnes sans travail.

Office communal du Travail et du chômage

ENCHÈRES

Enchères publiques

Jeudi 13 mars 1924, dès 9 heures et éventuellement dès 14 heures, on vendra par voie d'enchères publiques, au local des enchères, rue de l'Ancien Hôtel de Ville, à Neuchâtel, les objets mobiliers ci-après:

UN BUFFET DE SERVICE HENRI II, UNE DESSERTE, UN DRESSOIR EN NOYER, deux chaises-longues, un divan, un fauteuil, un canapé, un salon bois incrusté de métal et recouvert de soie, un régulateur à poids, un bureau, une grande glace, une armoire à deux portes, un lot de boîtes de montres, environ 2000 pièces diverses, des chaises, des tables, des tableaux, des étagères, des sellettes, des vitrines, un lot de livres environ 300 volumes, un petit char à ridelles, des tapis, des rideaux, de la lingerie, de l'argenterie (six écrins de services), de la vaisselle, etc.

Paiement comptant.

Le greffier de paix: (sig.) Ed. NIKLAUS.

IMMEUBLES

OCCASION UNIQUE

A vendre, pour cause de départ forcé, à Annemasse (Haute-Savoie), à 20 minutes de Genève,

JOLIE VILLA NEUVE

dix pièces, confort moderne, avec mobilier œuvres d'art, vins fins, conviendrait à rentier ou capitaliste. Profitez du change. S'adresser à Me GUYON, notaire, à Pontarlier (Doubs). J.H. 40086 Z.

Office des Poursuites de Boudry

Enchère d'immeuble

PREMIÈRE VENTE

Le vendredi 11 avril 1924, à 10 heures, au bureau de l'office à Boudry, l'office des poursuites soussigné vendra par voie d'enchère publique, à la requête d'un créancier saisissant, les immeubles ci-après désignés appartenant à Jean Gatschet, à Boudry, savoir:

Cadastre de Boudry

Art. 1619, pl. fo 1 Nos 60 à 64. A Boudry, bâtiment, places et jardin de 149 m².
Art. 1859, pl. fo 56 No 17. Sur la forêt, champ de 2135 m².
Art. 2084, pl. fo 83 No 29. Sagnes, jardin de 207 m².

Estimation officielle
pour l'article 1619 Fr. 4000.—
pour l'article 1859 » 400.—
pour l'article 2084 » 40.—

Les conditions de cette première vente, qui aura lieu conformément à la loi, seront déposées à l'office soussigné, à la disposition de qui de droit dix jours avant celui de l'enchère.

Les intéressés peuvent également consulter à l'office le rapport de l'expert.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office soussigné, dans le délai de 20 jours, dès la date de la première publication du présent avis dans la « Feuille Officielle », leurs droits sur les dits immeubles notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition pour autant qu'ils ne sont pas constatés par les registres publics.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire du droit cantonal ancien et qui n'ont pas encore été inscrites dans les registres publics. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le Code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Boudry, le 6 mars 1924.

OFFICE DES POURSUITES:
Le préposé: H.-C. MORARD.

Villa à vendre

à AIGLE, propriété de 1786 m², comprenant villa, dépendances, jardin et pré, sera exposée en vente aux enchères publiques le 22 mars courant, dès 16 heures à l'Hôtel Victoria. Mise à prix Fr. 42 000.

Pour tous renseignements, s'adresser Etude Genet et Fils, notaires, à AIGLE. JH 36399 L

A vendre à Colombier,

Maison et jardin avec rural

deux logements, cinq et quatre pièces, locaux pour ateliers, lessiverie, grange, écurie, poulailler, eau courante, jardin et verger. Conditions avantageuses.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE. B. de Chambrier, Place Purry No 1. Neuchâtel.

A VENDRE

BATEAUX

De tous modèles. Pour tous les goûts. — Dans tous les prix.
Chantier Naval C. Staempfli
GRANDSON

Névralgies
Influenza
Migraines
Maux de tête

CACHETS
antinévralgiques
MATHEY

Soulagement immédiat et prompte guérison: la boîte 1 fr. 80 dans toutes les pharmacies de Neuchâtel.

Dépôt général pour la Suisse: Pharmacies Réunies, No 18, La Chaux-de-Fonds.

Succès assuré
au moyen du

qui **maintient la ponte** et du **LACTA-VEAU** qui économise le lait.
au Vully chez:
SUGIEZ. Bardet.
LUGNORRE. Bovet.
CUDREFIN. Consommation. Richard. négoc.

Pour la
fraîcheur juvénile
et la **beauté** du teint
ainsi que contre les taches de rousseur et impuretés de la peau n'employez que le savon au

Lait de lis
BERGMANN
Marque: Deux mineurs
Fr. 1.60 le pain; complété par la
Crème au lait de lis „DADA"
en tubes de Fr. 1.20
chez Messieurs
A. Bourgeois, phar., Neuchâtel
E. Bauler, » »
F. Jordan, » »
F. Tripet, » »
A. Wildhaber » »
G. Bernard, Bazar, »
R. Lüscher, épicerie, »
Maison Ch. Petitpierre et succursales, »
Savoie-Petitpierre, »
P. Schneitter, Epancheurs 8, »
A. Guye-Prêtre, merc., »
Zimmermann S. A., épic., »
M. Tissot, pharmac., Colombier
Fr. Weber, coiffeur, Corcelles
E. Denis-Hediger, Saint-Aubin
H. Zintgraff, pharm., St-Blaise

VOTRE BEAUTÉ NE PASSERA PAS

les années s'écouleront sans lui porter atteinte, si vous employez la vraie méthode de conservation. Votre beauté dépend principalement du teint. Un teint doux, fin, fait paraître toujours jeune. Par l'emploi de la crème Marylan de réputation mondiale vous atteindrez la vieillesse avec tout l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse. Pendant que des dames suisses font venir pour la plupart leurs articles de toilette de Paris, des Parisiennes de haut rang se font envoyer de Suisse la Crème Marylan. Nous ne vous détaillerons pas les vertus de la Crème Marylan, mais vous devez vous en convaincre personnellement et

SANS AUCUN FRAIS

Donnez-nous votre adresse et nous vous enverrons gratuitement et franc de port un tube de Crème Marylan pour votre usage. On ne réclamera par la suite aucun payement pour cet envoi mais nous le faisons dans l'espoir qu'après vous être convaincue de son efficacité, vous recommandiez discrètement la Crème Marylan à vos connaissances. Nous vous ferons parvenir également sans frais quelques secrets de beauté intéressants qui vous permettront dès le premier jour, avant même que la Crème Marylan ait pleinement agi, de donner à votre visage un aspect charmant. Nous garantissons un rajeunissement de plusieurs années.

Ecrivez tout de suite: JH 30131 Z

ETABLISSEMENT MARYLAN, Goldach 110, ST-GALL

Messieurs

Faites un essai de notre confection

Complet Ville
soigné
depuis **75** francs

Rayon pour jeunes gens.
Manteaux de pluie.
Vêtements sur mesures.

J. Casamayor
Successeur de OCH FRÈRES
2 Grand'Rue Neuchâtel

Ameublements

PFLUGER & Cº
BERNE - GRAND'RUE 10
DÉCORS — TAPISSERIE

Grande maison spéciale de confiance pour installations complètes d'appartements — Fabrication soignée — Prix et conditions avantageux — Livraison franco à domicile par auto-camion
Demandez notre catalogue

Malgré le boycott

prononcé contre nous, il y a une année, par la Société des patrons boulangers du Vignoble parce que nous avons introduit l'escompte au comptant et au carnet,

nous sommes toujours à même d'offrir à notre honorée clientèle du pain blanc et du pain complet de 1re QUALITÉ et au PRIX DU JOUR. L'escompte est délivré pour tout paiement, au comptant ou au carnet payé jusqu'au 5 du mois suivant.

Neuchâtel, le 4 mars 1924.

Les membres de la Société Boulangeries Réunies:
R. LISCHER, Treille 2. — U. HAUSMANN, Bassin 8. — H. WALDER, Hôpital 22. — A. BARBEZAT, Plan-Perret No 1. — H. BOURQUIN, Côte 48a. — E. FLURY, Hôpital 2.

Espadrilles blanches et brunes 2.50
Chaussures **J. KURTH**, Neuchâtel
Place de l'Hôtel de Ville

ALEX. WINCKLER fils, FRIBOURG

Fabrique de chalets
PRIX
BLOC-FORFAIT
Plans et devis à disposition
Références dans toute la Suisse. Facilités de paiements.

Cheval

A vendre faute d'emploi une jument de 5 ans. Ou échangerait contre un cheval de 2 ans ou du bétail, chez M. Albert Ducommun, Voisinage, Ponts-de-Martel.

OIGNONS A PLANTER

ronds, jaunes, très belle marchandise, en colis postaux de 5 kg., Fr. 4.85. Port dû contre remboursement. ZUCCHI No 106 Balerna (Tessin).

N.-B. — On accepte la marchandise en retour si elle ne convient pas. JH 55124 O

A vendre faute d'emploi un

grand potager

à deux feux, usagé mais en bon état, ainsi qu'un billard américain. S'adresser à M. Ami-Hri Girard, Hôtel Grand Savagnier

Brouettes

pour la terre à 16 fr.
pour transport de caisses, solides, à 25 fr.
Réginald Perrin, Colombier, entrepôts Gare C. F. F.

Biscotins aux amandes

Dessert préféré

Magasin Ernest Morthier

Pour les soins de la bouche et des dents, il n'y a rien de meilleur que l'Odol

qui n'a jamais été surpassé par aucun autre dentifrice, ni pour sa qualité, ni pour la forme pratique et originale du flacon. Son efficacité est prouvée depuis de nombreuses années et en conséquence, il est chaleureusement recommandé par les autorités médicales. Odol-Compagnie S. A., Goldach.

Librairie générale
DELACHAUX & NIESTLÉ
S. A.
4, rue de l'Hôpital

Alanic. Le sachet de lavande 2.80
Band-Bovy. L'art rustique en Suisse (No spécial « Studio » (en souscription) relié 14.—, broché . . . 10.—
Beaunier. Une âme de femme 2.80
Benjamin (René). Le soliloque de Maurice Barrès . . . . 6.—
Béraud. Lazare . . . 3.—
Bertrand (Louis). Louis XIV (grande édit. de luxe ill.), environ . . . . . 13.—
Bourget. Cœur pensif ne sait où il va . . 3.—
Du Plessys. Le feu sacré (poèmes) . . . 4.—
Dutrait-Crozon. Précis de l'Affaire Dreyfus . . . . . 10.—
Poiré-Perrier. Nouveau dictionnaire des sciences et de leurs applications (en souscription). Paru: fasc. I; 1 vol. 12.80
Vandérem. Le miroir des lettres 1922 . . 2.80
Vietinghoff. L'autre devoir 4.50
Weck (René de). Jeunesse de quelques-uns (roman d'un groupe de futurs romanciers et peintres dans une ville de la Suisse romande) . . 3.—
Moon (Wash) Dieu y pourvoira (demandes et réponses tirées de la Bible). (Editions Delachaux & Niestlé S. A.), relié . . . . . 3.—

ACHETEZ AU Louvre NOUVEAUTÉS S.A.
Magasins renommés au loin pour ne vendre que de la marchandise de bonne qualité le meilleur marché possible

PALACE PALACE

La Porteuse de Pain

VENDREDI VENDREDI

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

Fondée en 1857 — Siège social: ZURICH — Mutualité absolue

La plus ancienne des sociétés suisses d'assurances sur la vie
Le plus gros chiffre de sommes assurées en cours en Suisse

Assurances mixtes, dotales, d'enfants, etc. - Rentes viagères

Sur demande, envoi de prospectus et de tous renseignements concernant l'assurance sur la vie

Agent général pour le canton de Neuchâtel: **Alfred PERRENOUD, Evole 5, Neuchâtel**

Un avantage nouveau - filets de thon français — Billette à 1 franc la boîte de 170 grammes — **— ZIMMERMANN S. A.**

Potagers

A vendre plusieurs potagers d'occasion, à l'état de neuf. — Prix avantageux. S'adresser à l'atelier de serrurerie, rue Louis Favre 32.

Pour cas imprévu, à remettre dans une intéressante localité du canton de Neuchâtel,

un commerce

de détail, branche textile, bazar, etc., sujet à grand développement. Magasin sur rue principale, avec deux grandes devantures. — Capital nécessaire 10,000 à 12,000 fr. payables comptant, pour reprise de la marchandise au prix de facture. — Faire offres Case postale 6511, Neuchâtel.

A vendre un

pousse-pousse

en bon état, avec capote. Rue des Poteaux 3.

La Brasserie Müller, à Neuchâtel, accepterait encore quelques preneurs réguliers de

malt à fourrager

Ameublements Guillod
Ecluse 23 — Téleph. 558

Meubles neufs et d'occasion
Achat — Vente — Echange
Maison fondée en 1895

Blé de Pâques

pour semens, à vendre, chez E. Messerli, Boudevilliers.

A la même adresse un potager neuchâtelois.

A vendre d'occasion

machines à tricoter

DUBIED, garanties en parfait état de marche, peu usagées, largeur 60 cm., jauge 32, ainsi que des plus étroites. — Ecrire Case postale 6540.

A VENDRE

une collection des ANNALES POLITIQUES & LITTÉRAIRES, complète de 1891 à 1923, reliée. Ecrire sous P. G. S. 968 au bureau de la Feuille d'Avis.

A VENDRE

pour cause de départ:
Une bicyclette, deux vitesses, éclairage électrique.
Un grand cadre pour T. S. F.
Une poussette usagée.
Une charrette d'enfant.
Un tub.
Une paire patins.
Un abat-jour soie 45 cm., tout neuf.
S'adresser Creuze 10, Saint-Blaise.

Economique!

Belles châtaignes séchées de Savona, le kg. 55 c.
Escompte N. et J. 5 %
10 kg. 4 fr. 90 net.
Téléphone 14.84
Epicerie Centrale
Grand'Rue 1a et Seyon 14

A LA MÉNAGÈRE, Place Purry 2

Boîtes à provisions, décorées, la série **3.25**
(sucre, café, farine, chicorée, poivre)
Voyez notre vitrine. Escompte N. & J. 5 %

Magasin de fleurs

A remettre dans grande ville d'étrangers et d'étude, de la Suisse romande, joli magasin de fleurs de 1er ordre et de bonne renommée, situé sur rue principale. Affaire sérieuse. Ecrire sous V. 2428 L. Publicitas, Lausanne. JH 36400 L

KUFFER & SCOTT

Nos ravissantes parures mi-confectionnées en opaline, tulle brodé, sont la dernière nouveauté.

Chemise de jour, depuis 11.—
Culotte, » 10 80
Chemise de nuit, » 16.—
en blanc, rose, mauve, paille.

ESCOMPTE 5 % EN TIMBRES S. E. N. J.

Cheval

A vendre magnifique pouliche de 3 ans, baie clair, ascendance, très docile, s'attelant partout; garantie sous tous rapports. Chez Henri Zaugg, Les Œuvres (Neuchâtel).

Piano

marque suisse, à céder d'occasion. — S'adresser Case postale No 6564 ou téléphoner No 7.18.

A vendre

potager à pieds, trois trous, bouilloire cuivre, état de neuf. Même adresse demande à acheter balance à poids, plateau marbre. Epicerie Flukiger, rue de Corcelles 2. Peseux.

Tourbe

Bonne tourbe noire, bien sèche, 35 fr. la bauche de 3 m³. Fritz Brauen marchand de combustibles, aux Ponts.

A vendre faute d'emploi un

vélo

ayant peu roulé. — S'adresser Grand'Rue 64, Cormondrèche.

Deux bois de lits

sapin, à deux places, avec sommier, à vendre. S'adresser à Peseux, Rugin 9. 1er.

PISTOLES

et Brignoles, Prunes françaises extra, sans noyaux, Cerises sèches, Prunes d'Amérique, Quartiers de pommes et de poires, Figues, Dattes, Pruneaux sans noyaux, Abricots et Pêches évaporés.

MAGASIN L. PORRET
Escompte 5 % en timbres S. E. N. J.

La Constipation

la plus ancienne et la plus invétérée ne résiste pas à l'emploi des pilules

LAXYL

véritable agent régulateur des fonctions intestinales.

La boîte: Fr. 1.80
Dans toutes les pharmacies.

Demandes à acheter

On achèterait d'occasion

chaise percée

Offres à Mlle Clerc, Vauseyon, Gorges No 8.

Veau

On demande à acheter veau-mâle de 8 jours. Offres avec prix à E. Berruex, Trembley s/ Peseux.

Même adresse à vendre deux beaux

porcs

à l'engrais.

On demande à acheter 2 à 3000

chopines fédérales

Faire offres avec prix sous lettres E. D. 178 Poste restante, à Neuchâtel.

AVIS DIVERS

Quelle famille

prendrait en pension ou en échange, pour une année ou deux, jeune fille de 13 ans, de la Suisse allemande? Offres à E. Brönnimann, Zäziwil (Berne).

Pension et chambre

au midi demandées par monsieur d'âge mûr, de prétentions modestes. Faire offres par lettre sous P 702 N à Publicitas, Neuchâtel. P 702 N

Université Populaire

Lundi 10 mars:
Conférence de M. le prof. R. Chable (avec projections). Séance publique.

Jeudi 13 mars:
Suite du cours de M. le prof. Paris.

Pension ou échange

On cherche pour jeune fille de de 15 ½ ans pension dans honnête famille. On désire piano et fréquentation d'une école secondaire. En échange on prendrait jeune fille désirant suivre les écoles. Offres et conditions à M. Otto Hunziker, Berchtoldstr. 11, Berne.

Jeune homme de 16 ans, bien élevé, désirant entrer à l'école de commerce cherche

bonne pension

dans famille sérieuse (si possible abstinente), en échange de fils ou fille, qui aurait l'occasion de suivre les écoles secondaires ou de suivre des cours à Berne. S'adresser à Rud. Bieri, agriculteur, Habstetten-Boligen près Berne.

Fillette à placer

Quelle famille honorable et charitable prendrait pour les soins et entretien fillette de 10 ans n'ayant plus de mère et dont le père travaille dans une usine. Conditions selon entente. On payerait petite pension. — Faire offres écrites à J. P. 943 au bureau de la Feuille d'Avis.

PENSION

particulière est demandée pour jeune fille de 16 ans devant suivre l'école de commerce au printemps. Elle aiderait au ménage entre les heures d'école. Offres à Famille Schwab-Wasserfallen, Wylergass, Chiètres.

BATEAUX A VAPEUR
Mercredi 12 mars
Foire d'Estavayer

7 h. 30	Neuchâtel	13 h. 40
7 h. 40	Serrières	13 h. 30
7 h. 50	Auvernier	13 h. 20
8 h. 10	Cortaillod	13 h. —
8 h. 35	Ch.-le-Bart	12 h. 35
9 h. —	Estavayer	12 h. 10

Société de navigation.

Une peau douce comme du velours

Rien n'augmente le charme de la femme autant qu'une belle peau fine, douce comme du velours, trahissant dans sa pureté les moindres impressions de l'âme et du coeur. Le savon „Araby" agit sur la peau comme un baume précieux; il lui donne une pureté éclatante et le parfum exquis des fleurs de l'Orient.

Savonnerie Sunlight Olten

Araby

LOGEMENTS

Belle propriété à Neuchâtel

comprenant douze chambres et dépendances, véranda vitrée, loge de jardinier, grand jardin, verger, terrasses, serres à louer pour le 24 juin 1924 ou pour époque à convenir.

Vue étendue sur la ville et le lac.

S'adresser à MM. Wavre, notaires, Palais Rougemont, Neuchâtel.

A louer pour le 24 juin bel

appartement

de six chambres, lessiverie, toutes dépendances, situé au centre de la ville. c.o.

Demander l'adresse du No 967 au bureau de la Feuille d'Avis.

A remettre tout de suite pour cas imprévu,

bel appartement

de quatre chambres et cuisine. S'adresser Av. du 1er Mars 20, 4me étage.

Treille. A remettre appartement de deux chambres et dépendances, disponible pour le 24 mars prochain. Etude Petitpierre & Hotz.

Cassardes. A remettre appartement propre d'une chambre et cuisine, disponible tout de suite. — Etude Petitpierre & Hotz.

CHAMBRES

Jolie chambre meublée. Faubourg de la gare 21, rez-de-ch.

Belle grande chambre

confortable, meublée ou non, chauffage central. Beaux-Arts. Demander l'adresse du No 966 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jolie chambre, soleil, à personne rangée. Ecluse 16, 2me.

A louer, à demoiselle, deux petites chambres contiguës, non meublées. Soleil et belle vue. S'adresser Av. de la gare 13, 3me, de 2 à 3 ou après 7 h.

Jolie chambre au soleil, pour personne rangée. Beaux-Arts No 17, 2me, à gauche.

Belle chambre meublée, chauffable. Râteau 1, 2me, à gauche.

Demandes à louer

Petit domaine

suffisant à la garde de trois ou quatre vaches est demandé à louer ou à acheter. Adresser les offres à l'Etude de Me Jules Dubois, avocat, à La Chaux-de-Fonds.

Pressant

On cherche appartement de trois pièces et dépendances pour le 24 mars ou 1er avril, si possible aux environs de la ville. Ecrire sous W. E. 969 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

petite villa ou grand appartement, pour pensionnat de demoiselles. Ecrire en indiquant situation et prix sous B. S. 927 au bureau de la Feuille d'Avis.

LOCAT. DIVERSES

Entre-sol

Grand local avec belle vitrine sur rue principale, est à louer. S'adresser à Cie Machines Singer, rue de l'Hôpital.

Beaux locaux à louer, à proximité de la place du marché. Conviendraient pour bureaux, etc. S'adresser Coq-d'Inde 20, 1er. c. o.

PLACES

On cherche

jeune fille

pour aider aux travaux du ménage. Entrée immédiate. S'adresser Faubourg de la gare 3, 1er, à droite.

On cherche

JEUNE FILLE

pour tous les travaux du ménage, et sachant un peu cuire. Entrée immédiate.

Demander l'adresse du No 919 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

bonne à tout faire

pour petit ménage soigné. Bons gages.

Demander l'adresse du No 962 au bureau de la Feuille d'Avis.

ON CHERCHE

jeune fille sérieuse ayant déjà été en service et aimant les enfants, pour aider au ménage. Mme Gerber, rue des Alpes 35, Berthoud.

OFFRES

JEUNE FILLE

sortant de l'école à Pâques cherche à se placer dans petite famille pour apprendre la langue française et les travaux du ménage. Vie de famille exigée. S'adresser Fran Scheurer, Worben b. Lyss (Berne). P 689 N

On cherche une place pour une jeune fille de 16 ans comme

volontaire

ou demi-pensionnaire dans une honnête famille, pour apprendre la langue française. Elle aidera aux travaux du ménage, et elle comprend déjà un peu la langue française. On demande vie de famille et bonne nourriture. Entrée après Pâques. — S'adresser à F. Scheuner, sous-chef de bureau des postes, Berthoud (Berne).

On désire placer

jeune fille de 16 ans

dans bonne famille où elle pourrait aider au ménage et où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Adresser offres à G. Muggler-Simon, Vonmattstrasse 30, Lucerne. JH 2297 Lz

Jeune fille

23 ans, protestante, excellente cuisinière, connaissant aussi les travaux du jardin, cherche place dans très bonne maison sans enfants où elle apprendrait la langue française. — Entrée fin mars. Bons certificats et photo à disposition. Offres à Ulrich Berger, peintre, Biglen (Berne).

Place est demandée

pour jeune fille de 16 ans, capable et intelligente, dans bonne famille, pour les chambres et la cuisine. Entrée après Pâques. S'adresser à Ulrich Frei, pasteur, Zofingue (Argovie).

EMPLOIS DIVERS

Garçon

de 17-18 ans, sachant traire et faucher est demandé chez Robert Bonjour, Lignières.

Chef mécanicien

spécialiste pour toutes étampes soignées, 20 ans de pratique, cherche place pour le 1er avril. Références de 1er ordre à disposition.

Adresser offres sous chiffres P 15150 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. P 15150 C

Garçon

de 17 à 18 ans, sachant traire et faucher, est demandé, chez René Desaules, Fenin.

Place pour vendeuse

sérieuse, au courant des articles électriques, sténo-dactylo, parlant les deux langues. — Offres écrites avec références et prétentions sous A. R. 988 au bureau de la Feuille d'Avis.

Aide-technicien horloger

connaissant bien le dessin et ayant étudié avec succès dans une Ecole d'horlogerie, est demandé par grande fabrique d'horlogerie. — Adresser offres à Publicitas, St-Imier, sous chiffres P 5778 J. J H 12032 Y

Fabrique d'horlogerie engagerait

COMMIS

sérieux et capable pour travaux de bureau, correspondance, contrôle, etc. — Adresser les offres à Publicitas, St-Imier, sous chiffres P 5779 J. J H 12033 Y

Outilleur

connaissant spécialement les taillages de pièces d'horlogerie et ayant de la pratique serait engagé tout de suite par importante fabrique d'horlogerie. — Adresser offres sous chiffres P 5770 J à Publicitas, St-Imier. J H 12031 J

JEUNE HOMME

sortant de l'école secondaire à Pâques,

cherche place

dans la Suisse romande, dans maison de commerce ou maison particulière, pour travaux faciles, où il aurait l'occasion de prendre des leçons de français. On serait disposé à payer petite pension. Offres à Gottfried Weber, Brügg près Bienne.

JEUNE FILLE

de 21 ans, en service pendant 5 ans dans épicerie, bien au courant de l'achat et la vente

cherche place

dans bon commerce.

Faire offres et conditions à Mlle M. Keller, Envers 57, Le Locle. P 10086 Le

Dame âgée cherche pour le 1er avril, une

personne qualifiée

pour faire la cuisine, lui tenir compagnie et s'occuper du ménage. Ecrire en indiquant, références, âge et prétentions, à L. J. 907 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande un

bon domestique

de campagne sachant bien traire. S'adresser à Gustave Mollin, Bevaix.

On cherche garçon

robuste, dans petit domaine. — Entrée immédiate. Gages d'après entente. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. S'adresser à Emile Johner, Moosgasse, Chiètres.

JEUNE FILLE

cherche place pour apprendre la langue française, de préférence à Neuchâtel, dans une confiserie. Ecrire sous chiffres Gc. 1627 Y. à Publicitas, Berne.

JEUNE FILLE

18 ans, Suisse allemande, ayant fait deux apprentissages, très bon certificat, cherche place pour le 1er juin comme volontaire dans magasin de la branche textile (aiderait aussi au ménage), en vue de se perfectionner dans la langue française. Bon traitement demandé. — Alfred Gehrig, Josefstr. 170, Zurich 5. JH 20711 Z

Acheveur ancre

grandes pièces; place offerte à ouvrier capable. — Fabrique DROZ-MEYLAN, 9, Av. Beauregard, CORMONDRÈCHE.

Jeune fille ayant fait bon apprentissage de couturière cherche place

D'ASSUJETTIE

pour le 15 mars ou 1er avril. Certificats et diplôme à disposition. Adresser offres écrites sous D. F. 950 au bureau de la Feuille d'Avis.

JEUNE HOMME

Offres F. H. 923

Place pouvue! Merci!

On demande jeune homme pour aider aux

travaux de la vigne

Bons gages et bons soins assurés. S'adresser chez René Gœser, Corcelles.

Jeune homme, 16 ans, fort et robuste, Bernois, sortant de l'école secondaire à Pâques, cherche place de VOLONTAIRE pour apprendre la langue française, de préférence chez chef de gare, dans bureau de poste ou maison de commerce. Bonnes références à disposition. — S'adresser à Henri Lindenmann, employé de poste, Ahornweg 3, Berne. JH 4848 B

CARTES DE VISITE

en tous genres

à l'imprimerie de ce journal

PERDUS

Egaré un

parapluie

manche argent façonné. — Le rapporter contre récompense maison Schmid fils, fourrures.

Apprentissages

On désire placer comme apprentie, chez bonne

couturière

intelligente jeune fille de 17 ans. S'adresser à Mme Calame, Fahys 25, 2me.

AVIS DIVERS

Personne

forte, robuste, ferait ménage ou bureau. S'adresser Ecluse 31, au 2me, à droite.

ÉCHANGE

On demande à placer dans bonne famille, pour le commencement de mai, fillette de 15 ans, qui suivra l'école de commerce de Neuchâtel. A sa place on accepterait fillette ou garçon. Vie de famille et bons soins assurés et demandés. Piano demandé. Ecrire s. v. p. à Ingénieur Wollenmann, Gladbachstr. 35, Zurich 6.

Ancienne maison Guala **L. DAMIA, succ.**

Passage Max Meuron 2 - Tél. 11.23

Maison suisse

GYPSERIE, PEINTURE, PAPIERS PEINTS ET DÉCORATIONS

ENTREPRISE A FORFAIT

Devis sur demande et sans engagements — *Maison de confiance et prix modérés*

Anciennes catéchumènes

de MM. H. PERREGAUX et S. ROBERT

Mardi 11 mars, à 20 h.

PETITE SALLE

Société de Consommation de Corcelles-Cormondrèche-Peseux

Les actionnaires de la Société, ainsi que tous les clients propriétaires de carnets régulièrement établis et vérifiés par le comité, sont invités à se rencontrer au collège de Corcelles le mardi 11 mars, et au collège de Peseux le mercredi 12 mars courant, chaque jour de 9 heures du matin à midi et de 13 heures à 18 heures, pour y percevoir le montant du dividende sur leurs actions, fixé à 5 % pour l'exercice 1923, et en même temps la répartition en espèces à laquelle ils ont droit sur leurs achats en 1923, fixée au taux de 5 %.

Dès ce jour, sauf le samedi, une répartition en marchandises, au taux de 4 %, s'inscrivant à nouveau dans les carnets, est payable dans les différentes succursales de la Société.

Corcelles, le 6 mars 1924.

Le gérant de la Société: P. COLIN.

N. B. Prière instante aux intéressés de faire réclamer leur répartition aux jours indiqués.

Soirées dansantes

Cours de perfectionnement, le jeudi et le samedi, à l' **Institut Gerster,** *Evole 31a, où l'on peut se renseigner.*

Leçons particulières

Famille bourgeoise de Zurich prendrait

EN PENSION

jeune fille désirant suivre les écoles allemandes. Bons soins assurés et prix modéré. Piano à disposition. Famille Anliker-von Bergen, 129, Zweierstrasse, Zurich III. JH 24286 Z

On cherche

PENSION

dans la Suisse romande (ville préférée), pour jeune homme de 18 ans, de très bonne famille, pour séjour de vacances, en vue de se perfectionner dans la langue française. Famille sérieuse ou pension désirées, avec une leçon par jour. S'adresser sous chiffres Z. P. 624 à Rudolf Mosse, Zurich. JH 20712 Z

On cherche

chambre et pension

pour garçon de 15 ans suivant l'école supérieure de commerce. Offres écrites sous chiffres X. R. 970 au bureau de la Feuille d'Avis.

Remerciements

Madame Christian STAEHLI-MATTHEY et sa famille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont envoyé des témoignages de sympathie à l'occasion de leur deuil.

Neuchâtel, 7 mars 1924.

Dans l'impossibilité de répondre à tous ceux qui ont pris part à leur deuil, Monsieur Fritz ROSSELET et sa famille, de même que les familles alliées, expriment leur reconnaissance émue à tous ceux qui, par leur sympathie, les ont aidé à supporter leur douloureuse épreuve.

Bevaix, le 7 mars 1924.

La famille Charles DEMEYRIEZ, à Serrières, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à sa douloureuse épreuve.

Serrières, le 8 mars 1924.

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

CYRANO DE BERGERAC

PAR 55

Lucien PEMJEAN

» Ce qu'il me faut, et cela sans aucun délai, c'est une somme importante... et la bride sur le cou.

» Et je ne vois que vous qui puissiez m'assurer l'une et l'autre. »

— Une somme importante ? râla l'indigne femme, mais où voulez-vous que je la prenne ?... Je n'ai pas d'argent, moi !

— Oh ! quand je dis une somme importante, c'est une manière de parler... En réalité, c'est un rien, une bagatelle, une misère !

— Combien ?

Tornichol lui planta droit ses yeux dans les siens :

— Cinq cents louis d'or ! fit-il, scandant les syllabes.

La dame d'Altamar sentit sa pensée chavirer, son cœur cesser de battre.

Elle faillit s'évanouir.

— Vous dites ? murmura-t-elle d'une voix d'agonie.

— Je dis cinq cents louis d'or... Et n'allez pas prétendre que vous ne les avez pas... Je sais que vous les avez !

Cette fois, la misérable se vit perdue.

Elle avait affaire à un gaillard qui était au courant de sa trahison, de son infamie... et qui n'hésiterait pas, en cas de refus, à se servir contre elle de ce qu'il savait.

Elle était à sa merci et ne voyait aucun moyen d'échapper à ses exigences.

Mais l'excès et l'imminence mêmes du péril lui rendirent un peu de sang-froid et d'audace.

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

— Moi ? se récria-t-elle, mais où donc, grand Dieu, voulez-vous que je les aie pris ?

— Dans la bourse du marquis de Bruynes ! Il n'y avait plus à douter.

L'inconnu était bien informé.

Mais en bonne avare qui nie jusqu'au bout, et contre toute évidence, la possession de ses écus, la sorcière essaya encore d'un démenti.

— C'est faux, archifaux ! glapit-elle, se démenant comme une possédée.

Puis, sur un ton larmoyant, elle ajouta :

— Je ne suis qu'une pauvre femme, moi... une malheureuse qui n'a pas un traître denier !

La face de Tornichol s'épanouit de nouveau.

Sans mot dire, il se dressa, saisit un coin du tapis qui semblait hypnotiser son interlocutrice, et, d'un geste prompt, il découvrit la table.

Celle-ci apparut, éblouissante de pièces d'or et de pierreries.

Un cri de détresse et de rage s'échappa de la gorge de la dame d'Altamar.

L'ami de Rascafer y répondit par un éclat de rire sonore et joyeusement prolongé.

D'un bond, la gouvernante fut près de sa table, étendant frénétiquement sur son trésor ses deux mains largement ouvertes.

— Vous n'y toucherez pas... je vous le défends... vous me tuerez plutôt ! hurla-t-elle, hideuse d'épouvante et de fureur, avec sa face contractée, ses yeux incandescents et sa mâchoire découverte, prête à mordre, telle une hyène défendant sa proie.

— Mais, ma bonne dame, rassurez-vous ! répondit Tornichol sans cesser de rire, je n'ai pas l'intention de vous voler... encore moins de vous assassiner !

En même temps, il se dirigeait vers l'armoire secrète qui, restée entr'ouverte, comme nous l'avons dit, avait attiré son attention.

D'un nouveau bond, la mégère le rejoignit en poussant un second cri de colère.

Mais déjà le coupeur de bourses avait tiré à lui le panneau mobile et mis complètement à découvert la cavité mystérieuse.

Plusieurs cassettes, ainsi que quantité de rouleaux d'or et de superbes écrins, la garnissaient.

— Tiens, tiens ! s'esclaffa-t-il de nouveau, en vérité, chère Madame, vous êtes une pauvre diablesse bien à plaindre... et je compatis de tout mon cœur à votre misère.

Alors, la scène se transforma.

Se voyant démasquée, confondue, vaincue, l'horrible femme changea subitement de tactique.

Elle se laissa tomber à genoux, aux pieds de Tornichol.

— Pitié, Monsieur ! sanglota-t-elle, jouant l'affolement et se tenant la tête à deux mains.

» Ce que vous voyez là, ce sont les économies de toute une vie de travail, de dévouement, d'abnégation.

» De grâce, laissez-moi ce petit pécule si durement gagné et amassé sou à sou pour mes vieux jours ! »

— Petit pécule... petit pécule ! répéta l'aventurier sans prendre garde à la sinistre comédienne qui se suspendait désespérément à ses basques, et en jetant un coup d'œil connaisseur sur le contenu de chaque écrin.

» Peste ! je voudrais bien avoir un petit pécule comme celui-là... Je ne serais pas inquiet pour ma vieillesse ! »

— Grâce !... ayez pitié de moi ! implorait et gémissait éperdument la gouvernante.

Tout à coup, le regard de Tornichol se fixa plus attentivement sur un objet qui venait de lui tomber sous les yeux.

Il le prit et le plaça bien en lumière pour mieux l'examiner.

C'était un petit diadème orné de diamants, de perles et d'émeraudes, et dont le milieu affectait la forme d'une couronne ducale.

— Hé ! hé ! goguenarda-t-il, très intéressé, je parierais que ce joujou de femme a été perdu, de son vivant, par la duchesse de Valombre... ou qu'il n'a pas été retrouvé après sa mort !

En même temps, il regardait la sorcière dans les yeux.

Un instant interloquée, celle-ci répliqua vivement :

— C'est elle qui m'en a fait présent !

— Ah !... joli cadeau, ma foi ! fit l'ami de Rascafer, en retirant d'une boîte une énorme bague d'or massif.

» Et cette chevalière aux armes de votre maître... est-ce aussi un présent qu'il vous a fait ? »

De plus en plus interdite, la mégère se tut et baissa la tête.

— Bonne maison! railla Tornichol, et je comprends que vous teniez tant à votre situation !

La dame d'Altamar, anéantie, joignit les mains en une attitude de supplication.

— Je vous en prie, Monsieur... je vous en conjure... ne me perdez pas ! exhala-t-elle, en se traînant sur le parquet.

Après avoir tout remis en place, non toutefois sans pousser un profond soupir de regret, le bandit se dégagea et revint s'asseoir sur son fauteuil.

— Relevez-vous, Madame, fit-il gravement, et finissons-en au plus vite.

» Je vous disais donc qu'il me fallait immédiatement dix mille livres.

» Oui ou non, voulez-vous me les remettre ? »

La dame d'Altamar s'était redressée.

En entendant cette mise en demeure, elle promena dans toutes les directions des yeux hagards, comme si elle cherchait une suprême planche de salut.

— Notez, reprit Tornichol, qu'il ne tiendrait qu'à moi de faire main basse sur tout ce qui est ici.

» Vous êtes entre mes mains... à ma discrétion.

» D'un mot, je puis vous faire jeter, par le personnel du duc, au fond des oubliettes de ce château, en attendant que vous rendiez des comptes à votre maître... ou à la justice.

» Vous devez donc me savoir gré de la modération de mes désirs.

» Encore une fois, voulez-vous me bailler la petite somme demandée ? »

Les yeux au ciel, les traits ravagés, se tordant les mains, ne pouvant se résigner au sacrifice exigé, la sorcière ne répondit pas.

— Non ?... à votre aise ! fit froidement le truand.

Il se leva lentement, s'approcha indolemment de la fenêtre et posa la main sur l'espagnolette.

— Qu'allez-vous faire ? râla l'indigne femme.

— Je vais appeler !

— Appeler ?... non... n'appelez pas, monsieur... je vous en prie... n'appelez pas !

— Alors... êtes-vous décidée ?

A tout autre qu'à Tornichol, l'aspect de la misérable, quelle que fût son abjection, eût peut-être fait pitié.

Une maîtresse qu'on sépare brutalement d'un amant adoré, une mère à qui l'on arrache cruellement son enfant, ne se livre pas à de plus déchirantes manifestations de douleur.

— Est-ce oui ?... est-ce non ? — reprit le brigand, insensible et implacable.

— Eh bien... — murmura-t-elle d'une voix brisée, à peine perceptible.

Elle s'arrêta, comme à bout de forces.

Puis, sur un mouvement d'impatience de son interlocuteur, elle entr'ouvrit de nouveau les lèvres :

— Oui... — acheva-t-elle, en un souffle.

— Ah ! triompha bruyamment Tornichol, — je savais bien que nous finirions par nous entendre !

Il compta rapidement cinq cents louis, les fit tomber dans une aumônière et fit disparaître celle-ci dans une de ses vastes poches.

Tout en le surveillant du coin de l'œil pour s'assurer qu'il ne prenait rien de plus, la dame d'Altamar continuait à se lamenter.

— Ce n'est pas tout ! — s'écria ensuite l'ami de Rascafer.

— Quoi encore ? sursauta la mégère, une nouvelle angoisse peinte sur son ignoble face.

— Oh ! rassurez-vous !... il ne s'agit maintenant que d'une simple petite formalité.

— Une formalité ?

— Oui... tenez... asseyez-vous là... prenez cette plume, cette feuille blanche... et écrivez ce que je vais vous dicter.

— Mais quoi ?

— Ecrivez toujours.

Machinalement... automatiquement, pour ainsi dire... la vieille gouvernante obéit.

((A SUIVRE.)

POLITIQUE

Société des nations

La séance du conseil

GENÈVE, 9. — Le conseil de la Société des nations se réunira lundi, à Genève, pour y tenir sa 28me session, sous la présidence de M. Guani (Uruguay).

Le conseil s'occupera de la question de Memel — qui fait actuellement l'objet des travaux d'une commission spéciale présidée par M. Norman Davis (U. S. A.), — de la délimitation de la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie dans la région de Jaworzina. Il prendra connaissance du travail accompli par son comité pour la restauration financière de la Hongrie et discutera de plusieurs questions relatives à la Sarre, à Dantzig et aux minorités allemandes en Pologne. Le rapport du comité des juristes sur certaines questions d'interprétation du pacte et d'autres points de droit international surgis en septembre 1923 à l'occasion du différend italo-grec, le rapport de la commission pour la réduction des armements, ceux du comité d'hygiène et du comité économique ainsi que le rapport de la commission de coopération intellectuelle seront soumis au conseil.

Pour la première fois, M. Bénès (Tchécoslovaquie) assistera aux travaux du conseil à titre de membre régulier. Il rapportera la question du désarmement. Pour la première fois aussi, lord Robert Cecil ne siégera pas ; il sera remplacé par lord Parmoor, lord président du conseil du gouvernement britannique.

France

A la commission financière du Sénat

PARIS, 8 (Havas). — La commission sénatoriale des finances a entendu samedi matin M. Poincaré, qui était accompagné de M. de Lasteyrie.

Le président du conseil a exposé les raisons qui l'ont poussé à maintenir intégralement devant le Sénat les projets des lois concernant les économies, les impôts nouveaux et diverses mesures fiscales. M. Poincaré a insisté auprès de la commission pour qu'elle veuille bien reprendre les projets dans le plus bref délai et, si cela lui était possible, jeudi matin.

M. Milliès-Lacroix a répondu que, fidèle à ses traditions, la commission avait fait dès le début la plus grande diligence et qu'elle continuerait, de manière à permettre au Sénat de délibérer le plus tôt possible.

De nombreuses questions ont été posées à M. Poincaré.

La commission a tenu samedi après midi une seconde séance, au cours de laquelle, après discussion générale sur les déclarations du gouvernement, elle a abordé l'examen des articles du projet de loi concernant les économies, les impôts et diverses mesures fiscales. Elle a décidé tout d'abord, sur la proposition de M. Henri Bérenger, rapporteur général, de prendre comme base de ses travaux le texte du projet voté par la Chambre. En ce qui concerne l'article premier, elle a d'abord accepté le principe de un milliard d'économies à effectuer en 1924 sur les dépenses de l'Etat. Mais après avoir rejeté par 18 voix contre 7 le texte voté par la Chambre, autorisant le gouvernement à procéder par voie de décret réglementaire, elle lui a substitué le texte suivant par 15 voix contre 3 : « Sur les crédits ouverts au ministre au titre du budget général de l'exercice 1924, des budgets annexes et des dépenses recouvrables du même exercice, une somme de un milliard de francs est et demeure définitivement annulé. La somme ainsi annulée sera répartie par ministères et par chapitres, par décret du président de la république, dans le cadre des lois existantes ».

La commission a ensuite adopté le premier paragraphe de l'article 2 portant qu'il ne sera procédé dans les services publics de l'Etat, à aucune création d'emploi ni à aucun recrutement concernant les emplois réservés aux victimes de la guerre, mais par 13 voix contre 3 elle a supprimé le second paragraphe visant les dérogations.

Abordant le double décime, sur la proposition du président et du rapporteur général, elle a voté par 13 voix contre 5 le texte de l'article 3 qui étend le double décime à tous les impôts, droits et taxes recouvrés au profit de l'Etat.

La commission a ensuite voté à l'unanimité l'article 4 en supprimant la plupart des exemptions prévues par la Chambre. Elle a disjoint l'article 5 proposé en séance de la Chambre et concernant le bail à portion de fruit.

Elle a voté sans changement les articles 6 à 9 concernant les droits de timbres divers et elle a renvoyé la suite de la discussion à dimanche, à 15 heures.

Le livre jaune

PARIS, 8 (Havas). — Le ministre des affaires étrangères publie le livre jaune annoncé relatif aux négociations sur les questions de sécurité contre une agression allemande éventuelle.

Après avoir indiqué que tous les gouvernements français, depuis l'armistice, ont été dominés par ces préoccupations, le livre jaune reproduit des documents relatifs aux négociations de paix, dont plusieurs inédits, notamment le mémoire du maréchal Foch, de mi-janvier 1919, et celui du gouvernement français du 25 février, ainsi que la note du maréchal aux gouvernements alliés, du 3 mars, visant l'organisation du Rhin, en frontière militaire des puissances occidentales.

Il publie également les deux pièces se rapportant aux négociations pour la conclusion d'un traité de garantie avec l'Angleterre, l'aide-mémoire de M. Lloyd George à M. Briand et les instructions données à ce sujet à l'ambassadeur de France à Londres.

Allemagne

Un discours de M. Stresemann

BRUNSWICK, 8 (Wolff). — Le congrès du parti populaire allemand se tient à Brunswick. M. Stresemann, ministre des affaires étrangères, a prononcé un discours au cours duquel il a déclaré notamment :

La période d'après-guerre a vu la continuation de la guerre par d'autres moyens. Peu avant la cessation de la lutte dans la Ruhr, un cabinet, appuyé sur une grande coalition, fut constitué et fut placé devant la question de savoir si l'Allemagne serait ruinée ou si elle aurait encore suffisamment de force pour conduire ses affaires elle-même. Vint la stabilisation de la monnaie, le rentenmark, l'abrogation de certaines lois élaborées par la république, mais qui ne purent plus être maintenues. La ruine économique de l'Allemagne apparaît maintenant avec une telle clarté aux yeux du monde entier que des comités internationaux sont à l'œuvre et examinent l'éventualité d'une intervention internationale. M. Snowden, chancelier de l'Echiquier, a décrit exactement la terrible situation dans laquelle se trouve l'Allemagne.

« En ce qui concerne les obligations de réparations, nous devons nous défendre contre tout ce qui passerait les stipulations du traité de Versailles. Tout ce que nos frères de Palatinat et du bassin de la Ruhr supportent est d'une rigueur que n'impliquent nullement le traité.

» Je suis d'accord que l'Allemagne remplisse les obligations qui découlent du traité dans la mesure de sa capacité de prestation. Quand une situation conforme au traité sera rétablie, quand les chemins de fer auront été rendus au Reich, quand le bassin de la Ruhr sera libéré et que les stipulations de la convention de Rhénanie seront de nouveau observées, des millions d'Allemands en sauront gré au gouvernement, mais ce n'est que par un travail calme et assidû que nous pourrons sortir des difficultés où nous nous trouvons.

» Personne ne voudra, dit en terminant le ministre, nous faire un prêt sur les chemins de fer allemands et le bassin de la Ruhr, tant que l'Allemagne ne disposera pas économiquement de la Ruhr et de la Rhénanie. »

Puis M. Stresemann a parlé de la politique intérieure et de questions économiques. Il a montré la nécessité d'équilibrer le budget.

Grèce

Le cabinet a démissionné

ATHÈNES, 8 (Reuter). — Le cabinet a démissionné. M. Papanastasiou formera un cabinet républicain.

Russie

Un scandale chez les soviets

On parle, à Moscou, à mots couverts, d'un grave scandale qui vient d'être découvert et dans lequel sont impliqués de hauts fonctionnaires rouges ; il s'agit d'une grosse affaire de traite des blanches.

Les commerçants infâmes se procuraient leur... marchandise en province, particulièrement dans les contrées éprouvées par la famine.

COURRIER FRANÇAIS

(De notre corresp.)

Il y a dictature et dictature

PARIS, 8. — Les nouvelles qui arrivent d'Espagne sont assez mauvaises. L'autorité du chef, du directoire, le général Primo de Rivera, semble fortement ébranlée. Et certains s'empressent de tirer de ce fait des conclusions un peu hâtives.

Certes, une dictature ne peut sauver un pays d'un désastre qui le menace que si elle est exercée par un homme à la hauteur de sa tâche, par un homme qui voit clair dans la situation et sait ce qu'il doit faire pour y remédier. L'Italie a le bonheur de posséder un tel homme. M. Mussolini, en effet, a vu exactement ce qu'il fallait faire pour remettre le pays d'aplomb et il a exécuté point par point son programme sans s'inquiéter des protestations qu'il soulevait. Et les résultats qu'il a obtenus en un laps de temps très court prouvent surabondamment qu'une dictature peut être le salut pour un peuple.

Mais il ne suffit pas de s'improviser dictateur et de prendre des initiatives au petit bonheur. Voilà tout ce que prouve l'échec du général Primo de Rivera. Sans doute, sa tâche était encore plus malaisée que celle de M. Mussolini. L'Italie ne connaît pas le catalanisme. L'Italie n'avait pas le terrible boulet des désastres marocains. L'Italie était, même dans le désordre politique, une nation ardente, débordante de vitalité. La dictature espagnole s'est trouvée en face de difficultés très graves. Cela explique la faiblesse de ses résultats sans les excuser. La solution pratique d'un seul des problèmes inspirerait confiance. On est obligé de constater que rien n'a été réalisé.

Le directoire espagnol a déclaré très justement la guerre au « caciquisme » qui était une des plaies de l'Espagne, mais il n'a pas osé toucher aux discordes militaires ni aborder le problème régionaliste. Fait plus grave, il n'a pas cherché à trouver les compétences dont la collaboration a été si précieuse au « duce » fasciste. Justement, le principal mérite de M. Mussolini a été de s'entourer d'hommes de valeur : ce fameux comité des compétences qui a été en réalité le laboratoire de la régénération italienne. Les efforts conjugués d'un chef et de techniciens éminents ont fixé des conceptions sociales très nettes qui se sont traduites en réformes. La crise économique a été enrayée. Les rouages de l'administration transformés. M. Mussolini n'a pas hésité à revenir aux doctrines de conservation en protégeant la religion et en restaurant la famille par l'abolition des impôts successoraux. Voilà pourquoi la lire qui valait 50 centimes français il y a un an, dépasse aujourd'hui le pair.

M. Primo de Rivera n'a, lui, pas su s'entourer des compétences nécessaires. Il s'est contenté de lutter contre les partis du désordre sans se soucier de prendre en même temps des mesures utiles pour le relèvement du pays. Au contraire, il a même commis quelques «gaffes» fort malheureuses. Son prestige déclinait déjà quand éclata le coup de foudre marocain. Mais son insuccès ne prouve aucunement qu'une dictature bien comprise et exercée par un homme compétent ne pourrait pas sauver l'Espagne.

Aussi tous les amis de l'Espagne espèrent-ils que ce peuple ne se laissera pas abattre par l'adversité et saura résister à ceux qui voudraient l'entraîner dans le bolchévisme. Ce serait, en effet, la pire des erreurs. Ce n'est pas l'anarchie qui tirera l'Espagne du mauvais pas où elle se trouve, mais au contraire seul un gouvernement fort qui gouverne dans le sens exact du mot. Souhaitons que l'imminence même du péril fera surgir en Espagne l'homme de valeur qui saura conjurer le désastre dont ce malheureux pays est menacé. M. P.

ÉTRANGER

L'indélicat employé. — Le semaine dernière, la cliente d'une banque anglaise située place Vendôme, à Paris, se présentait pour toucher un chèque de 258,000 fr. sur son compte. On le lui refusa pour manque de provision. La cliente, dont le disponible devait s'élever à 500,000 francs s'étonna. Des vérifications effectuées, il résulta qu'une somme de 400,000 francs avait été touchée à l'aide de faux chèques établis à son nom. L'auteur de ces détournements est un employé, Félix Dorel, qui, depuis quelques jours, n'avait pas paru à la banque. Chargé du service de l'ouverture des comptes, il possédait le registre des signatures des clients de l'établissement.

L'or caché et volé. — Un médecin grenoblois, M. Douvier, avait caché depuis deux ans, dans la cave de la villa qu'il possède à Saint-Jean-de-Moirans, une somme de deux mille francs en pièces d'or. Un adroit filou a découvert la cachette que le docteur croyait bonne et s'est emparé des louis d'or qu'elle renfermait.

Mort à son volant. — M. Nicolle, marchand de poisson à Littry (Calvados), venait de sortir de chez lui en automobile lorsqu'il fut frappé d'embolie et mourut subitement. Son pied continuant à peser sur la pédale de l'accélérateur, le véhicule, privé de direction, alla s'écraser sur le mur d'une maison située au bord de la route. L'automobile fut réduite en morceaux et le mur défoncé. Le cadavre de M. Nicolle fut retiré des débris de la voiture.

Un autobus dans un cortège. — Des jeunes gens, masqués et travestis, formés en cortège et précédés d'une musique, parcouraient, mardi, les rues de Sauxillanges (Puy-de-Dôme) pour donner des aubades, suivant une coutume locale, à tous les mariés de l'année. Tandis qu'ils se livraient à ce divertissement traditionnel, un autobus arrivait à vive allure ; le chauffeur voulut contourner le cortège, mais un groupe de jeunes gens qui s'en était détaché se trouva devant le véhicule et il s'en suivit une collision ; plusieurs jeunes gens furent renversés ; l'un d'eux, M. Armand Portier, âgé de 24 ans, eut la tête écrasée ; d'autres furent blessés.

Une scène de sauvagerie. — On mande du Puy qu'un drame sauvage vient de se dérouler au hameau de Chaldinac, commune de Cayres.

Auguste Fage, cultivateur, ayant constaté qu'une somme de cinq francs lui avait été dérobée, se persuada que sa femme avait commis le larcin. Il rentra à la ferme armé de son bâton épineux, interpella la fermière et la roua de coups.

La malheureuse tomba évanouïe aux pieds de son mari, mais celui-ci fit subir à sa victime les sauvages cruautés d'une brute déchaînée. A l'aide du bâton noueux qui avait servi à assommer la pauvre femme, il se livra sur elle à des sévices impossibles à décrire. Puis il partit.

Revenue à elle et bien qu'elle perdît son sang en abondance, Mme Fage put se traîner chez des voisins et raconter la scène. Un médecin fut prévenu qui jugea très grave l'état de la blessée et la fit transporter au Puy.

Quant à Fage, il a été écroué. Au juge, l'indigne individu a déclaré qu'il regrettait de n'avoir pas achevé sa femme.

Disparition de femmes. — Dans aucun pays du monde, il ne se perd autant de femmes ou de jeunes filles qu'aux Etats-Unis. C'est du moins ce qu'affirme le « National Traveller's Aid Society », qui constate que, pendant l'année qui vient de s'écouler, 37 villes de l'Union ont signalé la disparition de 31,638 personnes, hommes, femmes et enfants, et qu'il a été impossible de retrouver trace de 2500 d'entre elles.

La « Traveller's Aid » s'occupe plus particulièrement de retrouver les jeunes filles dont la disparition lui est signalée. C'est ainsi que, l'année dernière, elle eut à s'occuper de 11,000 disparition de ce genre, signalées de 37 villes différentes. Or, 900 n'ont pu être retrouvées.

Sur 4892 jeunes filles ayant disparu de New-York, près de 4000 n'avaient pas 21 ans.

Le chef du bureau des disparus déclare que, si ces chiffres doivent être appliqués à l'ensemble du pays, le total des femmes ou jeunes filles qui y disparaissent annuellement atteint soixante mille.

Un incendie à Petrograd. — On mande de Riga à l'agence Reuter :

Suivant une dépêche de Petrograd, un grand incendie s'est déclaré au palais de la grande duchesse Zenia-Alessandrova. Douze brigades de pompiers envoyées sur les lieux ne sont parvenues à se rendre maîtres du feu que le lendemain.

Quarante pompiers ont été blessés et une servante brûlée vive. La bibliothèque du ministre de la marine et d'autres documents importants ont été consumés.

Une mine en feu. — On annonce de Salt-Lake-City (Etats-Unis) qu'une formidable explosion s'est produite samedi, dans une mine, à Castle-Gace. La mine est embrasée et 175 mineurs sont cernés par les flammes.

Les équipes de sauveteurs, au nombre de quatre, n'ont réussi à ramener ni survivant ni cadavre. On craint que tous les mineurs surpris n'aient péri, les uns tués par l'explosion, les autres asphyxiés par le grisou. Une seule équipe de sauveteurs a pu pénétrer dans la mine.

Réparations et tapisseries

L'agence Radio publie l'information suivante :

Les membres de la commission des réparations, qui siège à l'ancien hôtel Astoria, s'avisèrent dernièrement que la salle de leurs délibérations était déplorablement nue et sévère. Pas le moindre objet d'art, la moindre œuvre décorative pour dérider, par instants, leurs fronts soucieux, et reposer leurs regards au spectacle de la beauté.

Ils s'ouvrirent de leur souci à M. Louis Barthou, qui s'empressa d'inviter le Mobilier national à lui envoyer une tapisserie des Gobelins. Le Mobilier national s'exécuta avec sa bonne grâce habituelle, et il envoya « Turenne à la conquête du Palatinat ».

« Diable ! s'écria Sir John Bradbury, voilà une belle pièce, mais un sujet plutôt scabreux pour le moment. Mieux vaudrait un autre. »

On rendit « Turenne » aux beaux-arts, et on reçut en échange... « Danaé sous la pluie d'or ».

Malgré leur gravité professionnelle, les commissaires ne purent s'empêcher de rire. Une pluie d'or à la commission des réparations, c'était de l'humour, et du meilleur. Mais l'hôtel Astoria n'est pas le Salon des humoristes, et l'ironique tapisserie reprit le chemin du dépôt.

Enfin les délégués viennent de recevoir l'œuvre définitive, apte à les soutenir dans leurs pénibles épreuves tout en charmant leur œil par ses lignes impeccables et son coloris harmonieux. Elle représente « Jason à la conquête de la Toison d'or ».

Cette tapisserie en cet endroit, est plus qu'une œuvre d'art, c'est un emblême.

SUISSE

Véhicules à moteur. — L'ordonnance fédérale concernant l'inscription obligatoire des véhicules à moteur et leur réquisition dit que sont tenues à cette inscription toutes les personnes faisant l'acquisition ou se défaisant d'un véhicule à moteur ou d'une remorque, en outre, les garagistes, pour les véhicules à moteur et remorques qui sont en dépôt dans leurs garages, si leur propriétaire est établi à l'étranger, les marchands et les fabriques de véhicules à moteur. Les cantons tiennent le contrôle de tous les véhicules à moteur et remorques qui se trouvent sur leur territoire et présentent périodiquement un rapport au service de l'état-major général. La réquisition est préparée et exécutée par le département militaire fédéral, conjointement avec les gouvernements des cantons, en vertu des articles 203 et 212 de l'organisation militaire de 1907.

BERNE. — Une motion a été déposée par les socialistes au Conseil général de Berne, invitant le Conseil communal à ouvrir un crédit de 10.000 francs en faveur de l'action de secours pour l'Allemagne, dont une somme de 5.000 francs serait mise à la disposition de l'action de secours organisée par l'Union ouvrière et le reste à l'action de secours bourgeoise.

La motion en question a été repoussée par le Conseil communal, celui-ci étant d'avis que l'action privée en ville et dans le canton de Berne avait déjà recueilli une somme assez considérable (près de 100.000 francs). D'autre part, certains faits montrent que certains milieux, en Allemagne même, pourraient faire davantage qu'ils ne font en faveur de leurs concitoyens. En outre, certains membres du Conseil général combattaient cette motion en raison de ce qu'elle prévoyait deux versements de 5.000 fr., l'un à l'organisation ouvrière, l'autre bourgeoise. Le Conseil général a repoussé par 40 voix contre 28 la motion.

A l'ordre du jour figurait une seconde interpellation relative au remboursement de l'emprunt américain de la ville, au montant de 40 millions. M. Guggisberg, chef de la direction des finances, a fait part que le Conseil communal fera le nécessaire pour ne pas restituer plus d'argent que la ville en toucha en son temps.

— En réponse à une interpellation sur la question des ponts et des chemins de fer, M. Lindt, président de la ville de Berne, a déclaré au Conseil général que les C. F. F. avaient élaboré un projet de reconstruction de la gare de Berne sur l'emplacement actuel dont le devis s'élève à 23.180.000 francs et un autre projet avec accès à l'Engehalde devisé à 3.260.000 francs de plus. Les C. F. F. sont d'avis que la ville doit supporter le supplément des frais de ce second projet plus avantageux pour elle que le premier. Des pourparlers ont actuellement lieu à ce sujet. En ce qui concerne le pont de la Lorraine, un projet élaboré par la maison Maillard et Co, à Genève, a été soumis à la ville. La construction du nouveau pont selon les plans de ladite entreprise reviendrait à 3.400.000 francs. La construction d'un nouveau pont de la Lorraine devra être examinée par la commune en même temps que la question de la gare. Quant au projet d'élargissement du pont du Grenier il a été provisoirement écarté.

— A Worb, M. Gottfried Rœthlisberger, charpentier, est tombé d'un échafaudage dans une maison en construction et a subi de graves blessures internes. Il a succombé le jour suivant à l'hôpital de l'Ile où il avait été transporté.

LUCERNE. — A Münster, M. Alexandre Kronenberg, un sexagénaire, a été trouvé mort devant sa maison, jeudi matin. Le médecin a constaté qu'il était mort de froid.

SCHWYTZ. — Le feu a entièrement détruit à Bennau, la ferme comprenant maison d'habitation et grange, de l'agriculteur Gretzer. Le bétail a pu être sauvé, ainsi qu'une partie du mobilier. D'importantes provisions de foin, de bois et de tourbe sont restées dans les flammes.

ZURICH. — Le chaudronnier Jacob Schmid, d'Illnau, âgé de 38 ans, habitant une auberge à Winterthour, est tombé de la fenêtre de sa chambre dans la cour et s'est tué. Les causes de cet accident n'ont pu être établies.

VALAIS. — Un incendie dont la cause est inconnue a détruit, à Saillon, près Sion, dans la nuit de jeudi à vendredi, deux écuries et granges appartenant à MM. Berthouzot et Léon Roduit, cafetier. Les récoltes de fourrage sont restées dans le feu.

VAUD. — On a retiré samedi après midi du lac dans le port de Morges le cadavre d'André Sansonnens, conseiller communal, qui avait disparu le 28 janvier dernier. On ne sait pas dans quelles circonstances il s'est noyé.

— M. Camille Breton, marchand de bois au Flendruz (commune de Rougemont), conseiller municipal, 45 ans, marié, père de trois enfants, était parti, vendredi à 7 heures, pour aller voir des bûcherons abattant du bois pour son compte au Rodomont (large crête de 1877 mètres d'altitude, qui sépare, à deux heures de Rougemont, la vallée de la Manche de celle de la Sarine). Vers le soir, ne le voyant pas rentrer, Mme Breton et sa famille, prises d'inquiétudes, firent sans résultats des recherches dans la vallée. Une colonne de secours fut alors organisée qui, vers minuit, partit pour le Rodomont, suivie un peu plus tard d'une seconde.

Samedi à 8 heures, on trouvait dans le torrent de la Manche le cadavre de Camille Breton. Des constatations faites, il résulte qu'un peu avant midi, Camille Breton a été surpris par une avalanche et entraîné, sur un long parcours, jusqu'à la Manche.

L'arrivée du calife en Suisse

Lorsque vendredi soir les organes de la frontière et, par leur intermédiaire, le palais fédéral, furent informés de l'arrivée du calife en compagnie de dix personnes, on apprit du même coup que le calife s'était contenté de montrer une déclaration qu'il pensait suffisante pour pénétrer sur territoire suisse. Il semble bien que cette pièce d'identité ait suffi aux autorités fédérales pour permettre l'entrée.

Il faut bien relever que la Suisse n'a, en Turquie, aucune représentation diplomatique ou consulaire. Notre pays se contente d'un office de confiance à Constantinople, « l'Union suisse », qui est autorisée, non pas à délivrer un visa, mais à adresser un préavis favorable pour les personnes dignes de confiance. En pratique, ce document sert d'autorisation pour l'entrée en Suisse. Mais l'irrégularité réside en l'espèce dans le fait que l'Union suisse a dressé ce préavis pour le calife et sa suite alors qu'il s'agissait non seulement d'une simple attestation de « l'honorabilité », mais de diverses autres questions qui auraient dû être soumises à un examen attentif.

Il aurait fallu en effet que les autorités suisses compétentes eussent été mises en demeure d'examiner une requête du calife pour franchir la frontière suisse et venir s'établir dans le pays. Cet examen aurait porté sur plusieurs questions. Il aurait fallu en premier lieu rechercher dans quelle mesure les conditions de la nationalité du banni se trouvaient éclaircie. Etant donnée l'expulsion qui a frappé le calife, un laisser-passer ne peut avoir en l'espèce le sens d'une autorisation qui permettrait à son détenteur de rentrer à son gré dans son nouveau pays. Semblable précision devait nécessairement figurer dans l'autorisation qui aurait dû être demandée. Mais toute discussion devenait superflue par le fait que le voyage avait commencé et que nous nous trouvions dès lors en face d'un fait accompli.

On peut se demander comment il se fait que le calife n'ait pas informé télégraphiquement la Suisse de ses intentions, au cours même de son voyage. Si le préavis en question autorisait à juger cette mesure superflue, il n'en demeure pas moins que l'Union suisse était en devoir d'informer les autorités fédérales des intentions du calife et spécialement de la démarche qu'il avait entreprise auprès d'elle. On peut en effet se demander aussi jusqu'à quel point un télégramme eût suffi à régler la question dans les cadres légaux. On sait que le gouvernement turc estimait déjà lors du bannissement que le calife méritait certains égards, tandis que l'assemblée nationale d'Angora se montrait beaucoup plus rude.

En tout état de cause, le fait accompli demeure, et son caractère irrégulier. Aussi faut-il simplement attendre si à cette entrée en matière irrégulière succédera une situation normale pour le séjour du calife en Suisse.

Ces faits nous remettent en mémoire les fugues de l'ex-empereur de la monarchie austro-hongroise. Notons d'emblée que les événements d'aujourd'hui ne nous réservent pas semblables soucis, car depuis longtemps déjà le califat avait passé au rang des dignités sans signification politique. Il n'en reste pas moins que l'affaire qui nous occupe aujourd'hui n'a guère une tournure satisfaisante. Les autorités fédérales auront à discuter encore la question.

RÉGION DES LACS

Estavayer. — Par ses dispositions de dernières volontés, M. Hubert de Boccard, décédé en 1908, à Fribourg, léguait à sa ville natale d'Estavayer, jouissance réservée à sa veuve, sa magnifique collection d'armes, destinée au musée staviacois.

Mme de Boccard étant décédée, la ville d'Estavayer vient d'entrer en possession de ces collections. Elles comprennent des armures, des casques, des fusils, des épées, des pistolets, des hallebardes, quelques tableaux, un très beau fauteuil, etc., près de 130 pièces, dont quelques-unes de toute beauté, qui prendront place d'ici à la fin de l'année au nouveau musée staviacois.

CANTON

Au Grand Conseil. — A la suite de la démission du citoyen Marc Alber, comme député au Grand Conseil pour le collège de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat a procédé à son remplacement et a proclamé élu le citoyen Louis Schelling, premier suppléant de la liste socialiste.

Art dentaire. — Faisant application pour la première fois de l'article 13 de la loi sur l'exercice des professions médicales du 23 avril 1919, le Conseil d'Etat avait, par arrêté du 13 novembre 1923, retiré à un technicien-dentiste le droit de pratiquer en cette qualité dans le canton, tout en lui conservant l'autorisation d'exercer la profession de macanicien-dentiste (limitée à la fabrication de dentiers). La décision du Conseil d'Etat était basée sur un préavis de la commission d'Etat de santé, qui estimait que le technicien-dentiste en question avait commis des manquements graves dans l'exercice de sa profession.

L'intéressé recourut au Tribunal fédéral pour déni de justice, en invoquant les dispositions de l'article 4 de la Constitution fédérale. Par arrêt du 2 février 1924, le Tribunal fédéral a rejeté le recours du technicien-dentiste, qui devra dorénavant limiter son activité à la fabrication et à l'application de dentiers, sans aucune opération dentaire (extraction, obturation, soins aux dents malades, etc.) — article 5 de la loi sur l'exercice des professions médicales.

D'autre part la Société des dentistes neuchâtelois vient d'interjeter recours au Tribunal fédéral contre une décision du Conseil d'Etat autorisant un citoyen à pratiquer dans le canton en qualité de technicien-dentiste. Ainsi que la précédente, la décision du Conseil d'Etat avait été prise sur le préavis de la Commission d'Etat de santé. Cette dernière, comme on le voit, ne réussit pas plus que le gouvernement à contenter tout le monde !... Mais il y a des juges à Lausanne !

AVIS TARDIFS

La loterie de Neocomia
EST TIRÉE
Réclamer les lots aux Neocomiens

LYCEUM — COQ D'INDE 24
CE SOIR, à 20 h. ¼
Séance de Musique
Mme AESCHIMANN, pianiste.
M. René DOVAZ, violoncelliste, professeur au Conservatoire de Genève.
Billets à 2.20 à l'entrée. Lycéennes entrée libre.

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

4. Erik-Hermann, à Alexander Nussbaumer, employé aux C. F. F., et à Anna Johner.
5. René-Alfred, à Alfred-Eugène Yersin, jardinier, et à Emilie-Berthe Debonneville.
6. Denise-Antoinette, à Fritz-Henri Jacot, fonctionnaire cantonal, et à Clara Kröpfli.

Décès

5. Jean-Frédéric Demeyriez, chocolatier, époux de Louise Hamm, à Peseux, né le 9 février 1860.
6. Marie-Anne née Burkhalter, veuve Girod, divorcée de James-Emile Ziegler, née le 4 novembre 1855.

Partie financière et commerciale

Bourse de Genève, du 8 mars 1924

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demande. o = offre.

Actions		3 ½ Féd. 1910 .	380.—
Banq. Nat. Suisse	552.50m	4 ½ » 1912-14	410.—
Soc. de banque s.	670.—m	4 ½ Electrificat.	—.—
Comp. d'Escom.	497.—	4 ½ »	—.—
Credit Suisse .	617.50m	3 ½ Genev. à lots	98.50
Union fin genev.	456.—	4 ½ Genev. 1899	402.—
Wiener Bankv.	15.75m	3 ½ Frib. 1903 .	341.—
Ind. genev. d. gaz	410.—	4 ½ Danois 1912	362.—
Gaz Marseille .	160.—	Japon tab. 1st 4 ½	110.50
Fco-Suisse élect.	96.—	V. Genè. 1919, 5 ½	477.50m
Mines Bor. prior.	542.50	4 ½ Lausanne .	—.—
» » ordin. anc.	542.50	Chem. Fco-Suiss.	412.—
Gfasa, parts . .	432.50m	Jougne-Eclép. 3 ½	344.—m
Chocol. P.-C.-K.	119.—	Jura-Simp. 3 ½ ½	363.50
Nestlé . . .	199.—	Bolivia Ray 5 ½	217.50
Caoutch. S. fin.	—.—	Lombar. anc. 3 ½	44.75
Columbus . . .	617.50	Paris-Orléans .	827.—
Obligations		Cr. f. Vaud. 5 ½	—.—
3 ½ Fédéral 1903	371.50	Argentines céd.	—.—
5 ½ » 1922	—.—	Bq. hyp. Suède 4 ½	—.—
4 ½ » 1922	—.—	Cr. fonc. d'Eg. 1903	—.—
3 ½ Ch. féd. A. K.	780.—	» Stock. 4 ½	447.—
8 ½ Différé . . .	367.50m	Fco-S. élec. 4 ½	260.—
		Tous ch. hong. 4 ½	—.—

Même refrain : 2 records, Bruxelles 18.50 (—1,15), Paris 21,30 (—1,55), 10 % baisse en deux jours ; clôture 21,18 ½. Tous les changes faibles, sauf dollar qui se rapproche de son record de 1924. Stockholm et Pest 85 le million. Bourse éprouvée par la mauvaise tenue des changes. Fédéraux faibles, Orléans 830, 27, 824 (—26). Japon et Ville Rio fermes 335, 4, 5, 6, 7 (+ 2). Sur 26 actions : 17 en baisse, 3 en hausse. Bor 540, 44, 45 (—10). 540, 2, 4, 5, 43 (—12).

Ce SOIR **A L'APOLLO**
Un programme qu'il faut voir c'est
Le Petit moineau de Paris

Une entente cordiale : Des amandes et du miel dans du chocolat au lait (Toblerone). J 783 B
Prix par étui : 70 c.

Saint-Blaise (corr.) — Les obsèques de M. J.-F. Thorens ont eu lieu samedi. De nombreux citoyens avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure, ce magistrat intègre, cet homme de bien, cet ami dévoué. La bannière communale et celle de plusieurs sociétés, dont il fut membre actif ou passif, parurent au cortège. Il y avait une profusion de couronnes et de fleurs.

Au cimetière, le pasteur Rosset fit l'oraison funèbre et traça un portrait bien vivant du défunt comme homme de devoir et de conscience dans ses fonctions officielles, comme père de famille et comme homme de foi. Puis, M. Otto de Dardel, président de commune, après avoir relaté la grande activité de M. J.-F. Thorens dans la commune et dans la paroisse salua d'un dernier adieu ce « grand magistrat d'une petite commune », dont le zèle, le dévouement et le désintéressement doivent nous servir d'exemple. Le chœur d'hommes exécuta ensuite le beau chant : « Sur la tombe d'un ami ».

La Chaux-de-Fonds. — Après avoir délibéré, dans sa séance de vendredi soir, de quelques affaires peu importantes, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a abordé la question de l'utilisation de la grande salle qui a provoqué une discussion extrêmement vive entre socialistes et bourgeois. Après un échange de quelques aménités, les partis bourgeois quittèrent la salle et les socialistes achevèrent seuls de liquider l'ordre du jour.

— Il y a trois semaines environ, un individu se présentait à la banque de Renan pour négocier six billets français de mille francs. On ne fit aucune difficulté pour lui verser la contre-valeur en francs suisses. Quelques jours plus tard, le même personnage se rendait à la Banque nationale de La Chaux-de-Fonds et demandait à changer quatre billets français de mille francs. Après un examen sérieux de ces billets, on se rendit compte qu'ils avaient un toucher par trop savonneux et par plusieurs autres détails, la direction de la banque fut convaincue qu'il s'agissait de faux billets. On en fit immédiatement la remarque au propriétaire.

Ce dernier se rendit alors à la Banque fédérale afin de s'assurer si vraiment il était en possession de billets falsifiés. Cet établissement bancaire lui donna le conseil de porter immédiatement cet argent chez le juge d'instruction afin qu'une enquête fût ordonnée sur-le-champ.

Entre temps, la banque de Renan remarquait qu'elle était détentrice de faux billets français. Connaissant très bien l'individu qui les lui avait remis, elle avertit ce dernier qu'il avait à lui rembourser immédiatement la contre-valeur de ces billets. L'établissement du Vallon menaçait de porter plainte en cas de refus.

A la suite de ces circonstances, une enquête fut ouverte et établit les faits suivants :

Un ancien Chaux-de-Fonnier, habitant actuellement un village des Franches-Montagnes, recevait récemment la visite de son frère qui réside à La Chaux-de-Fonds. Ce dernier, selon le rapport de l'interrogatoire, lui demanda une certaine somme d'argent. Son frère lui répondit qu'il ne détenait pas cette somme, mais que, par contre, il pouvait lui remettre des billets français de mille francs, lesquels pouvaient facilement être négociés en banque. C'est alors que furent présentés à la banque de Renan les six faux billets dont nous avons parlé. L'ancien Chaux-de-Fonnier déclare formellement qu'il ignorait que les billets français en sa possession étaient faux. Mais il se refuse à dire de quelle source il les détenait.

Le Locle. — Dans sa séance de vendredi, le Conseil général a voté : un crédit de 4000 fr. pour le transfert de l'horloge-mère au Technicum ; plusieurs crédits s'élevant au total à 139,000 fr., pour différents travaux de chômage ; un crédit de 185,000 fr. pour les travaux de transformation de l'usine électrique de la Rançonnière, avec adaptation du courant triphasé et commande automatique.

NEUCHATEL

Société d'histoire. — La séance de jeudi dernier de la section de Neuchâtel-ville a été consacrée entièrement aux automates Jaquet-Droz du Musée de Neuchâtel ; non pour retracer la vie et décrire les œuvres diverses des illustres horlogers-mécaniciens, mais pour connaître ce que sont et ce qu'ont fait les trois androïdes depuis que la Société d'histoire, aidée de généreux Mécènes, a réussi à opérer leur rapatriement.

En guise d'introduction, M. Alfred Chapuis, qui possède une belle documentation sur les automates en général, a fait ressortir l'influence que ces derniers ont eue, au XVIIIme siècle, sur le cerveau de Jean-Paul Richter, écrivain allemand aussi célèbre en son temps que Gœthe. Jean-Paul Richter, dans une curieuse description de « l'homme aux machines », ne manque pas de signaler, à deux reprises, les inventions de nos mécaniciens montagnards. Ce qui, s'il était encore nécessaire d'en apporter, serait une nouvelle preuve de la réputation universelle des Jaquet-Droz. M. Chapuis s'élève encore contre ceux qui prétendent que les automates sont des êtres sans âmes, et laisse aux orateurs suivants le soin de démontrer que ces mécaniques merveilleuses en sont moins dépourvues que beaucoup d'humains.

MM. Paul Houriet et H. Wanner, les mécaniciens actuels des automates du Musée, nous ont conté, avec enjouement, d'abord l'existence de leurs trois protégés pendant ces dix dernières années, puis, au moyen d'un verre grossissant, c'est-à-dire de projections lumineuses, nous en ont fait voir l'âme... qui n'a pas toujours son siège dans le cerveau !

Sans être formé de psychologues-mécaniciens, l'auditoire a pu suivre aisément les claires explications des conférenciers et discerner les « motifs » qui font agir ces automates d'une manière très naturelle, mais au prix de savantes combinaisons de cames.

Si MM. Houriet et Wanner ont su renforcer notre admiration pour le génie des Jaquet-Droz et pour les ouvrages sortis de leurs mains qu'on ne ferait pas mieux aujourd'hui après un siècle et demi de perfectionnements, nous avons remporté, en outre, de la séance de jeudi, la conviction que le Dessinateur, l'Ecrivain et la Musicienne ont retrouvé, au pays, des parents qui les comprennent enfin, les aiment, les conduisent habilement dans leur vie et même les rééduquent. En effet, par leurs études, leurs recherches et leurs soins intelligents, MM. Houriet et Wanner ont réussi, par exemple, à faire jouer les cinq airs primitifs de la Musicienne qui, depuis longtemps, n'en avait plus qu'un à son répertoire. T.

Concert Haskil-Russ. — Ce qui nous a toujours paru le plus remarquable chez Mlle Clara Haskil, c'est l'extraordinaire musicalité dont elle est douée; on pourra sans doute avec elle, comme du reste avec n'importe quel autre pianiste, discuter de la manière en laquelle elle comprend et interprète telle ou telle œuvre, du plus ou moins de grandeur ou de puissance avec lesquelles elle les présente au public; on pourra par exemple préférer à son interprétation de la première partie de la Sonate op. 111 de Beethoven, telle interprétation plus vigoureuse et plus gigantesque, il n'en est pas moins vrai que chez Mlle Haskil on sent un sens si profond de la musique que l'on s'incline sans hésiter devant une personnalité artistique aussi exceptionnelle. L'art et le tempérament de la pianiste et, cela va sans dire, sa technique, sont du reste si avancés qu'elle peut aborder avec le même succès les compositions les plus diverses : elle a été remarquable de simplicité et de netteté en même temps que de profondeur son interprétation du Caprice de Bach sur le départ d'un frère bien-aimé; on peut en dire autant des morceaux de musique contemporaine donnés en bis et nous ne voudrions pas omettre le charme exquis avec lequel a été joué en bis l'impromptu en mi mineur de Schubert.

C'est au surplus jusque dans sa manière d'accompagner Mme Russ-Young que Mlle Haskil a été parfaite; on comprend sans doute que nous faisons ici allusion aux lieder de Schubert et spécialement à la Marguerite au rouet. Ayant derrière elle de longues et persévérantes études avec le baryton Fröhlich, puis avec Mlle Rose Feart, Mme Russ-Young est actuellement dans le développement le plus complet de ses dons musicaux : sa jolie voix porte à merveille dans la Salle des conférences et elle a su, dans un programme fort varié, faire preuve de très grandes qualités de style, d'articulation et d'interprétation, sans jamais forcer l'une ou l'autre; sa parfaite connaissance de l'anglais, une des langues dont la musicalité est très relative, lui permet de la faire goûter et apprécier même à ceux auxquels elle est la plus étrangère. Son succès a été très vif.

Max-E. PORRET.

POLITIQUE

M. Poincaré et le Sénat

PARIS, 9 (Havas). — Parlant de la discussion des projets financiers du gouvernement devant le Sénat, le « Matin » déclare que le gouvernement s'étant trouvé en présence d'une certaine nonchalance de la part de la commission et d'un rapport de M. Henri Bérenger, rapporteur, dont l'effet fut déplorable sur le crédit de la France, fut obligé d'agir par tous les moyens en son pouvoir pour que la discussion au Sénat commençât dans le plus bref délai possible. M. Poincaré avait demandé la date de mardi, mais c'est celle de jeudi qui a été fixée, en vertu, paraît-il, d'un article du règlement qui s'oppose à ce que le président prenne une telle initiative en cours de session.

En acceptant jeudi, le président du conseil a spécifié que c'était sous la condition que la totalité du rapport aura été déposée, et que la discussion pourra commencer le même jour. Depuis, la commission fait diligence. Neuf articles ont été votés samedi, il importe peu que certains votes soient hostiles aux projets du gouvernement ; cette affaire se réglera en séance publique, mais il importe qu'il n'y ait pas de nouveaux retards pour les mesures de salut public qui sont demandées. Le gouvernement paraît résolu à ne pas partager la responsabilité de nouveaux atermoiements au moment où l'allure des changes est plus inquiétante que jamais.

Les banquiers allemands de New-York contre le franc

Ils font jouer la religion

NEW-YORK, 8. — La banque Morgan-Harwood qui a été fondée récemment, vient d'envoyer des milliers de lettres au clergé de l'église luthérienne, le suppliant de vendre du franc à très bas prix dans le but de ruiner le crédit de la France. Or, quelques-unes de ces lettres, par mégarde, ont été envoyées à des maisons de commerce.

Ces lettres signées par Erwin E. Popcke, membre de la banque Morgan-Harwood, et fils du révérend William Popcke, de l'église luthérienne, disaient entre autres :

« Un autre conflit armé est en perspective si la situation européenne ne s'arrange pas. La France aspire à l'hégémonie politique et son armée est la plus puissante du monde.

» Des milliers de nos frères en la foi luthérienne ont perdu espoir et des milliers ont abandonné le giron de l'église. Nous devons ranimer leur foi patriotique. L'Allemagne est écrasée par une nation d'une autre religion. Le luthérianisme périra-t-il sur le sol où il a vu le jour ?

» Nous avons un moyen de l'empêcher. L'argent français est le sang d'une nation, et si le crédit français est entièrement ruiné, la France sera mise à genoux. Le franc doit être anéanti. C'est notre arme contre l'arrogance française. »

Des ordres de vente étaient annexés à ces lettres et on croit que le flot d'argent français jeté sur le marché est le résultat de cet appel au patriotisme de ces germano-américains.

M. J. Fuller, directeur de la banque, affirme que ces lettres n'étaient que de simples propositions d'affaires, sans signification internationale. (« New-York Herald »).

Les réparations et l'Amérique

LONDRES, 9 (Havas). — Le correspondant du « Sunday Times », à Washington télégraphie qu'il est toujours impossible à l'Amérique de découvrir comment elle pourrait prendre part à la reconstruction de l'Europe, sans se ranger d'un côté ou de l'autre des groupes rivaux. Il ajoute que Washington pense que le gouvernement ne pourra pas remplir son but avant que la Grande-Bretagne et la France se soient mises d'accord.

NEW-YORK, 9 (Havas). — Le « New-York Times » approuve très nettement l'insistance du premier anglais pour que la commission de contrôle reprenne ses fonctions.

Si les Allemands, écrit-il, n'avaient rien à cacher, ils feraient moins d'objection à la reprise du contrôle. L'Allemagne doit, non seulement être désarmée, mais elle doit maintenir son état de désarmement. La sécurité de la France est un point essentiel. Si elle est assurée, ajoute le journal, il sera possible de diminuer les forces militaires. La France en sécurité sera un gage de paix mondiale.

Dans un article consacré à la situation financière, le « New-York Times » oppose l'attitude de la France, qui fait tous ses efforts pour enrayer la crise du franc, à celle de l'Allemagne, qui aspire de toutes ses forces à une banqueroute profitable. D'autres journaux avertissent les spéculateurs à la baisse qui jouent un jeu dangereux.

Syndicalistes et communistes

SAINT-QUENTIN, 9 (Havas). — Un syndicat de Saint-Quentin célébrait sa fondation par un bal. La section communiste de Saint-Quentin avait organisé une manifestation devant la salle où avait lieu le bal. La police et la gendarmerie durent organiser un service d'ordre qui bientôt fut insuffisant. La gendarmerie à cheval chargea les manifestants qui ripostèrent à coup de pierres et même par quelques coups de revolver. Un gendarme a été blessé au visage et neuf autres ont été contusionnés. Une douzaine d'agents ont été blessés. Une quarantaine de voitures qui transportaient des gens se rendant au bal ont été brisées. Une voiture a été renversée et un gendarme qui intervenait a été frappé d'un coup de couteau.

La crise grecque

ATHÈNES, 9 (Havas). — Le régent a chargé M. Papanastasiou, leader républicain, de former le cabinet.

ATHÈNES, 9 (Havas). — M. Papanastasiou, qui a accepté de former le cabinet, a déclaré qu'il demanderait à la Constituante de proclamer la déchéance de la dynastie et de procéder ensuite au referendum.

Suffrage féminin

BERNE, 9. — Le comité central de l'Association suisse pour le suffrage féminin s'est réuni à Berne, le 9 mars, sous la présidence de Mlle Gourd. Après avoir pris connaissance des résultats de la propagande par la conférence et par la presse dans plusieurs cantons, il a fixé au 12 et 13 juillet l'assemblée générale annuelle de l'association, qui aura lieu à Davos, et qui sera suivie, du 14 au 19 juillet, d'un cours de vacances, dont le programme a été définitivement élaboré. Le Comité a décidé de se faire représenter à Londres, au mois de mai, à la conférence internationale pour éviter les causes de la guerre, et s'est encore occupé de différentes questions concernant le mouvement féministe international.

En Espagne

MADRID, 9 (Havas). — Le « Journal officiel » publie un décret transformant le régime municipal et introduisant notamment l'électorat et l'éligibilité des femmes chefs de famille.

Lettre de Berne

(De notre corresp.)

L'arrivée d'Abdul Medjid. — Le franc. Amusements.

Hier encore souverain d'un grand pays où, il n'y a pas bien longtemps de cela, le lacet, le mauvais café, le pieu pointu sur lequel on priait les gens de s'asseoir, tenaient lieu de procédures compliquées, et d'innombrables paperasses, le calife Abdul Medjid a conservé quelque chose de cet esprit simplificateur. Il n'est pas pour les longues palabres administratives. Désireux de venir en Suisse, il a tout simplement demandé à l'Union suisse de Constantinople une de ces lettres de recommandation qu'elle délivre aux personnes connues d'elle et qui désirent faire viser leur passeport pour la Suisse. On pensait qu'avec cette lettre il se rendrait soit au consulat qui gère nos intérêts à Stamboul en attendant que nous y ayons nous-mêmes un consul, soit au consulat de Zagreb. Comme le calife a passé par Sofia, il aurait eu l'occasion de faire viser son passeport là-bas. Mais cet homme pratique a l'habitude de simplifier les formalités. Et il n'est pas encore à l'aise dans son rôle de simple citoyen.

De sorte qu'alors qu'on pensait que le consulat auquel il s'adresserait demanderait des ordres à Berne, où, d'ailleurs, on était tout disposé à accéder à une demande d'entrée, le calife, et sa famille, ignorant avec la plus gracieuse désinvolture le département politique fédéral, le département de justice et police, l'office central de la police des étrangers et tous les consulats rencontrés sur sa route, s'est borné à prendre ses billets, à faire retenir des chambres à Territet par son fils, à monter dans l'Orient-express et, arrivé à Brigue, à exhiber la lettre de recommandation des Suisses de Constantinople.

Léger émoi. On téléphone à Berne. Que faire? A un simple particulier, on eût simplement dit: « Vos papiers ne sont pas en ordre, retournez d'où vous venez, ou allez au diable vauvert ! »

Mais au Commandeur (hors cadres) des Croyants, on ne pouvait décemment pas répondre cela.

L'administration n'a pu que se voiler la face et s'incliner devant le fait accompli, avec la permission du ministre de la justice.

Que va faire l'ex-souverain, arrivé, comme an sait, avec toute sa famille et sa suite ? Certes on ne peut craindre de lui qu'il nous cause les ennuis que nous avons pardonnés depuis sa mort, à ce pauvre empereur Charles. Mais enfin, aux temps où nous vivons, on ne sait jamais au juste sur quel pied il convient de danser et quelles complications peut provoquer la présence d'un ex-souverain.

A toutes fins utiles, le département politique a délégué un de ses plus subtils diplomates, M. Traversini, pour aller s'enquérir des intentions du calife et aussi vérifier si la police vaudoise a bien pris toutes ses mesures pour la sécurité de nos nobles hôtes. Ce souci, d'ailleurs, n'est pas le pire de ceux qui hantent notre gouvernement. La baisse du franc français l'occupe bien davantage. Non point qu'il prétende diriger la politique financière de nos voisins, mais parce qu'il veut éviter que cette baisse n'ait des répercussions chez nous et ne fasse baisser notre change par rapport au prix du dollar. Ces dernières années, la belle tenue du franc suisse nous gênait, pratiquement du moins. Et voici qu'au moment où elle nous est utile, des événements extérieurs risquent de la compromettre.

Heureusement que le Conseil fédéral veille.

Est-ce un signe des temps ou un effet de la vigoureuse campagne entreprise par les pasteurs bernois ? Toujours est-il que les bals masqués, organisés en nombre formidable depuis le 1er mars, ont obtenu un très maigre succès. Peu de masques, des costumes quelconques, et d'ailleurs très peu de participants. Ces bamboches, avivées par la hardiesse des costumes et la licence des propos autorisée par le masque, avaient ces dernières années pris dans certains cas le caractère de véritables orgies, d'où même des fêtards endurcis revenaient avec quelque écœurement. Il y a d'ailleurs d'honorables exceptions, notamment le bal masqué du Schänzli qui a eu lieu samedi soir et pour lequel la direction du Kursaal avait fait des merveilles de décoration.

Autant il est utile de s'élever contre les réunions propres à démoraliser la jeunesse, autant il convient d'encourager celles où règne le ton de la bonne compagnie. C'est pourquoi nous en touchons un mot ici, bien que les « blues » et le « camel walk » soient pour nous pleins d'un redoutable mystère. R. E.

NOUVELLES DIVERSES

Etouffé sous le foin. — Un domestique travaillant chez M. Heeb, agriculteur à Roggliswil (Lucerne), descendait du foin dans la grange, quand un tas de foin s'écroula et l'ensevelit. Malgré des secours immédiats, on ne retira qu'un cadavre.

Tramways de Zurich. — Dans la votation communale sur la proposition de construction d'une ligne de tramways sur la hauteur du Zürichberg, le projet a été adopté par 18,103 oui contre 1915 non.

Procès de presse. — Le tribunal du district de la Gruyère a condamné à deux mois de prison et à la privation des droits politiques pour trois ans M. Thévenaz, ouvrier chocolatier à la fabrique Cailler, à Broc, pour avoir écrit dans le « Droit du Peuple » un article reconnu diffamatoire contre le syndic de la Tour-de-Trême. Ce dernier avait demandé un franc de dommages et intérêts.

A la mine Utah. — On mande de Salt Lake City que le chef de l'équipe de sauvetage opérant à la mine Utah, à Castle Gate, où une explosion a eu lieu, est mort asphyxié par les gaz. On estime possible que les mineurs emprisonnés aient pu élever un barrage contre la fumée. Les travaux de sauvetage sont énergiquement poursuivis. Aucun cadavre n'a encore été retrouvé.

Un jugement de portée fiscale. — Le Tribunal fédéral a décidé samedi, à l'occasion du conflit d'ordre fiscal entre les entreprises électriques Lucerne-Engelberg et le canton de Nidwald, que la perte subie par la dite société dans ses installations de pompes hydrauliques, somme s'élevant à 1,500,000 francs environ, ne pouvait pas entrer en ligne de compte comme défalcation, car le capital-action de la société n'avait pas subi de réduction, malgré cette perte. La société porta en effet ce poste au bilan, comme perte amortissable qui doit être de toute manière éteinte par les recettes ordinaires d'exploitation.

Horrible mort de trois enfants. — On apprend de Chartres qu'à Bonneval, les époux Pilet habitaient avec leurs trois enfants, dont l'aîné avait trois ans et le plus jeune six mois, dans une baraque en planches édifiée par le père de famille lui-même, au lieu dit les Bois-des-Loues. Vers 18 heures, Mme Pilet s'absenta pour aller chercher du lait dans une ferme située à environ 200 mètres de chez elle. Elle avait laissé à la maison, près du poêle allumé, les trois petits. Tout à coup, comme elle arrivait à la ferme, elle vit une lueur s'élever vers le ciel. C'était sa baraque qui flambait ! Affolée, la pauvre femme eut vite parcouru les 200 mètres qui la séparaient du brasier. Quand elle arriva, il n'y avait plus que trois petits cadavres calcinés sous les cendres du foyer détruit.

Une machine électrique fait explosion. — Un grave accident s'est produit à l'usine Schneider, de Champagne-sur-Seine (Seine et Marne). Sept ingénieurs ou contremaîtres assistaient aux essais d'une nouvelle machine électrique, lorsque le turbo alternateur, pesant six tonnes, éclata. Frappés à la tête par des débris, MM. Jean Mauger, 28 ans, Charles Fouars, 25 ans, ingénieurs stagiaires, et Robert Gervais, 37 ans, contremaître, furent tués sur le coup. M. Marie Blondin, 55 ans, contremaître, qui avait les deux jambes broyées, est décédé à l'hôpital de Fontainebleau. Les autres assistants, deux ingénieurs et un ajusteur, ont été blessés, mais peu grièvement.

Les sports

Football. — Pour le championnat suisse série A :

F.-C. Bâle bat Aarau 2 à 0 ; Concordia Bâle bat Berne 4 à 3 ; Lucerne bat Old-Boys Bâle 3 à 0 ; Montreux et Fribourg font match nul 0 à 0 ; Etoile Carouge et Urania-Genève Sports 0 à 0.

Les matches Grasshoppers-Zurich, St-Gall-Lugano, Etoile Chaux-de-Fonds-Servette ont été renvoyés.

Le match Cantonal-Lausanne-Sports fut joué amicalement et gagné par les Neuchâtelois par 2 buts à 0. Malheureusement ce résultat ne sera pas homologué, l'arbitre officiel M. Hirlé de Bâle, ayant manqué le train, n'a pu arriver sur le terrain à temps voulu. Le Cantonal qui n'est pas responsable de ce contre-temps a déposé une réclamation contre l'arbitre.

Pour donner satisfaction au public, les Lausannois acceptèrent de jouer une partie amicale qui manqua d'intérêt étant donné l'état très mauvais du terrain. A la mi-temps Cantonal menait par 1 but à 0 et 10 minutes avant la fin, Rossier marquait à nouveau pour les Neuchâtelois.

Un regrettable accident s'est produit au cours du match. Un joueur lausannois a eu la jambe droite cassée ensuite d'une rencontre, et a été conduit à l'hôpital de la Providence.

Série promotion : Etoile bat Cantonal 1 à 0, tandis que Xamax bat Fribourg 2 à 1.

Athlétisme. — Le premier cross-country neuchâtelois fut gagné par Olympic de La Chaux-de-Fonds devant Cantonal, à un point de différence. Mais les Zuricois, qui étaient hors concours, surclassèrent les coureurs neuchâtelois et enlevèrent avec une forte avance les trois premières places.

Cyclisme. — Samedi à minuit prenait fin la course des six jours de New-York qui donne les résultats suivants : l'équipe Brocco-Buysse se classe première ; viennent ensuite : Egg-Beckmann, Madden-Horan, Goullet-Giorgetti.

A Bruxelles, le tandem Aerts-Rielens sort vainqueur de l'épreuve.

DERNIERES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »

La lutte contre la baisse du franc

PARIS, 10 (Havas). — En ce qui concerne le rôle particulièrement actif que la Banque de France est décidée à jouer aux côtés du gouvernement, dans la lutte entreprise contre la baisse du franc, le « Petit Parisien » croit savoir que la banque, grâce à ses relations personnelles à l'étranger, a pu obtenir des crédits d'une réelle importance, susceptibles d'influencer favorablement la situation.

L'« Echo de Paris » affirme que, contrairement aux bruits répandus hier, M. Poincaré n'acceptera pas de discuter les économies équivalentes suggérées par M. Bérenger. Il posera la question de confiance sur les décrets-lois. Ce journal croit qu'il est possible que le conseil de cabinet de ce matin s'occupe de la situation actuelle et examine l'opportunité de la consultation éventuelle du corps électoral.

Situation troublée en Irlande

DUBLIN, 10 (Havas). — En Irlande, la situation résultant d'une mutinerie qui se serait produite lors de la démobilisation d'un certain nombre d'officiers est obscure. Une grande activité militaire règne à Dublin. Des mesures de précautions spéciales sont prises contre les troubles possibles.

Un grand nombre de républicains ont empêché le président Cosgrave de prononcer un discours en faveur du candidat du gouvernement qui doit se présenter à des élections partielles.

Le bilan d'une explosion

SALT-LAKE-CITY, 10 (Havas). — On a retiré, dimanche après midi, neuf corps carbonisés de la mine où l'explosion s'est produite. On croit que tous les mineurs ont péri.

Une grève à Hambourg

HAMBOURG, 10 (Wolff). — La consultation générale effectuée dimanche parmi les ouvriers du port a donné une énorme majorité pour la grève. La cessation du travail aura lieu mardi.

La bonté de la Providence

L'archevêque Temple s'entretenait un jour de la Providence avec un jeune homme qui lui raconta, pour illustrer ses vues sur ce sujet, qu'un jour une de ses tantes avait manqué le train et s'en lamentait, mais qu'elle eut lieu de s'en réjouir quand elle apprit peu après que le convoi avait eu un terrible accident. « N'est-ce pas là, ajouta le jeune homme, un merveilleux effet de la bonté de la Providence ? »

— « C'est, répondit l'archevêque, ce que je ne pourrais pas affirmer sans connaître votre tante. »

Cours du 10 mars 1924, à 8 h. ½ du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

	Chèque	Demande	Offre
Cours sans engagement. Vu les fluctuations se renseigner téléphone 70	Paris	20.—	20.30
	Londres	24.72	24.77
	Milan	23.90	24.20
	Bruxelles	18.20	18.50
	New-York	5.78	5.83
	Berlin le billion	1.—	1.40
Achat et Vente de billets de banque étrangers	Vienne le million	81.—	82.50
	Amsterdam	214.—	215.—
	Madrid	70.—	71.—
	Stockholm	150.75	151.75
Toutes opérations de banque aux	Copenhague	90.75	91.75
	Christiana	77.75	78.75
	Prague	16.60	16.80
meilleures conditions	Varsovie le million	—.—	1.—

Monsieur et Madame Albert Despland et leurs enfants, à Rovray (Vaud) ; Monsieur et Madame Charles Despland et leur fille, à Fresens ; Monsieur et Madame Louis Despland et leur fille, à Montalchez ; Monsieur et Madame Gustave Despland et leurs enfants, à Bevaix ; Monsieur et Madame Oscar Despland et leurs filles, à Saint-Blaise ; Monsieur et Madame Alfred Despland et leurs filles ; Monsieur Jules Despland, à Fresens; Monsieur et Madame Henri Despland et leurs filles, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Armand Jeanmonod et leurs enfants ; Monsieur et Madame Fritz Roulin, à Provence, et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et parent,

Monsieur Charles-Louis DESPLAND

que Dieu a rappelé à Lui, dans sa 77me année après une pénible maladie.

Fresens, le 8 mars 1924.

Maintenant, Seigneur, Tu laisses ton serviteur s'en aller en paix, selon ta Parole, car mes yeux ont vu ton salut, que Tu as préparé devant tous les peuples.

Luc, 2, 29-30.

L'enterrement aura lieu lundi 10 mars.

Départ de Fresens à 13 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part

Pompes Funèbres Générales

Seyon 19 — Téléphone 108

Transports funèbres • Fabrique de cercueils

L. Wasserfallen

Membre et Concessionnaire de la Société de Crémation de Neuchâtel.
Bulletins d'adhésion à disposition

La Maison se charge de toutes formalités et démarches

Bulletin météorologique - Mars 1924

Hauteur du baromètre réduite à zéro

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	V. dominant Dir.	Force	Etat du ciel
8	0.9	—2.3	4.8	7?4 4		E.	fort	clair
9	0.4	- 3 6	2.7	722 9		»	moyen	nuag

9. Clair à partir de midi.
10. 7 h. ½ : Temp : — 3.3. Vent : N.-E. Ciel : brum

Hauteur du baromètre réduite à zéro
Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719,5 mm.
suivant les données de l'Observatoire.

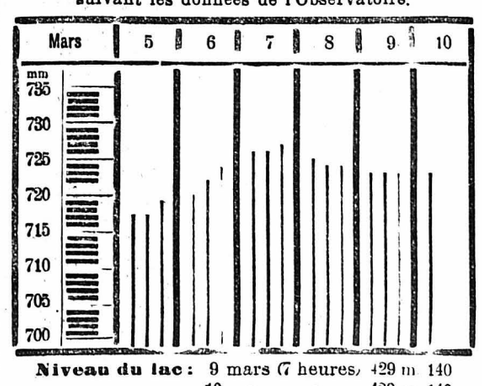

Niveau du lac : 9 mars (7 heures) 429 m 140
10 » » 429 m 140

Bulletin météor. des C. F. F. 10 mars 1924 à 7 h.

Altitude mètres	Observations faites aux gares C.F.F.	centigr.	TEMPS ET VENT	
280	Bâle	— 2	Tr. b. tps.	Calme
543	Berne	— 1	»	»
587	Coire	— 5	»	»
1543	Davos	—15	»	»
632	Fribourg	— 6	»	»
394	Genève	— 1	»	»
475	Glaris	— 8	»	»
1109	Göschenen	— 6	»	»
566	Interlaken	— 2	»	»
995	La Ch de Fonds	—10	»	»
450	Lausanne	— 1	»	»
208	Locarno	+ 5	»	»
276	Lugano	+ 2	»	»
439	Lucerne	— 3	»	»
398	Montreux	+ 1	»	»
482	Neuchâtel	— 2	»	»
505	Ragatz	— 5	»	»
673	Saint Gall	— 2	Couvert.	»
1856	Saint Moritz	—15	Quelq. nuag.	»
407	Schaffhouse	— 2	Couvert.	Bise.
537	Sierre	— 6	Tr. b. tps.	Calme
562	Thoune	— 5	Quelq. nuag.	»
389	Vevey	— 1	»	»
1609	Zermatt			
410	Zurich	— 8	Tr. b. tps.	»

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.